

Bilan d'activité 2019-2022

du réseau des Missions Locales



2019 à 2022 : des années charnières pour le réseau des Missions Locales

ÉDITO

Les quatre années écoulées ont fait la démonstration de la grande capacité d'adaptation du réseau : réponse à la crise sanitaire du Covid-19, mise en œuvre du plan 1jeune1solution, co-construction du Contrat d'Engagement jeune... Des années denses et riches en changements qui se traduisent pour l'ensemble des Missions Locales par une augmentation de près de 20 % du nombre de jeunes accompagnés. Je salue mon prédécesseur, Jean-Patrick Gille, qui, jusqu'en 2020, a su accompagner le réseau des Missions Locales dans les défis auxquels il a dû faire face.

Dans la continuité des ambitions du rapport Bertrand Schwartz, les Missions Locales sont toujours restées au plus près des jeunes. En multipliant les partenariats de proximité et les initiatives innovantes à travers tout le pays, notre réseau a réussi à démontrer son engagement, son expertise et son ancrage dans le paysage des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes depuis quarante ans.

Durant quatre ans, l'animation nationale et régionale du réseau, au même titre que ses moyens humains, n'ont cessé de croître grâce au soutien du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, nous permettant aujourd'hui d'entrer collectivement dans une nouvelle ère, celle de la labellisation.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. Je sais, comme mon prédécesseur, pouvoir compter sur l'engagement et la détermination de l'ensemble des parties prenantes, jeunes, élus, professionnels et partenaires de notre réseau, au niveau national, régional et local, pour continuer de déployer, au plus près des territoires, nos actions en faveur de l'insertion des jeunes dans les années à venir.



Stéphane Valli

Stéphane Valli
président de l'UNML

SOMMAIRE

Le cadre légal et réglementaire de l'action des Missions Locales	4
Les chiffres clés 2022	6
Préambule	7
Repérer, mobiliser les jeunes	8
Accueillir, informer et orienter les jeunes	12
Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours des jeunes	16
L'engagement des 12 Missions Locales ultramarines	36
Appuyer les employeurs dans le recrutement et l'intégration des jeunes	39
Les ARML : soutien aux Missions Locales en région et optimisation des moyens	41
La structuration du réseau des Missions Locales (2019-2021)	47
Les moyens humains et financiers des ARML (2020/2021)	51

Le cadre légal et réglementaire de l'action des Missions Locales

LES MISSIONS LOCALES DANS LE CODE DU TRAVAIL

Les responsabilités des **Missions Locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sont définies par les articles L. 5314-1 et suivants du Code du travail, qui leur confèrent une mission de service public.**

Les Missions Locales ont pour objet **d'aider les jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes** que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'accès à la formation professionnelle initiale ou continue, ou à un emploi.

Elles **favorisent la concertation entre les différents partenaires** en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

Elles concourent à la mise en œuvre de l'obligation de formation définie à l'article L. 114-1 du Code de l'éducation. Elles contribuent **à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée** d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

À ce titre, les Missions Locales sont reconnues comme participant **au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins**, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé.

Les résultats obtenus par les Missions Locales en termes d'insertion professionnelle et sociale, ainsi que la qualité de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement qu'elles procurent aux jeunes sont évalués dans des conditions qui sont fixées par **convention avec**

l'État, la Région et les autres collectivités territoriales qui les financent. Les financements accordés tiennent compte de ces résultats.

Par dérogation à l'article L. 5131-3 et au premier alinéa du présent article, les Missions Locales **peuvent accompagner les jeunes auxquels la qualité de travailleur handicapé est reconnue jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans révolus** dans le cadre du Contrat d'Engagement jeune prévu à l'article L. 5131-6.

LA GOUVERNANCE DES MISSIONS LOCALES, ASSOCIATIONS LOI 1901 PRÉSIDÉES PAR LES ÉLUS

Les **Missions Locales** ont été constituées sous la forme d'une association (ou d'un groupement d'intérêt public) **dans le cadre d'une convention, signée entre l'État et les collectivités locales ou territoriales**, à l'initiative de leur création.

Elles sont toutes **présidées par un élu, représentant au sein des conseils d'administration les collectivités locales ou territoriales** qui les financent. Leur présidence est assurée principalement par des représentants des communes (87,2 %), notamment les maires, et dans une moindre mesure par des représentants des groupements de communes (9,1 %) ou des autres collectivités territoriales, départements ou régions (3,7 %). Parmi ces élus, 2 ont un siège de députés et 4 de sénateurs.

Les Missions Locales, personnes morales de droit privé, ont l'autonomie de décision et de gestion que leur confère la loi 1901, même si elles assurent une mission de service public.

Elles réunissent au sein de leurs conseils d'administration les partenaires qui concourent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : élus des différentes collectivités locales et territoriales, représentants des services de l'État et des organismes publics, représentants des syndicats d'employeurs et de salariés, des associations loi 1901 de leur territoire.



LA STRUCTURATION RÉGIONALE ET NATIONALE DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

Le réseau des Missions Locales couvre l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin. Il est structuré en une branche professionnelle de 546 employés, dont 96 autres associations d'insertion. Le réseau des Missions Locales et des ARML emploie plus de 15 000 salariés. La gouvernance associative du réseau est organisée au niveau régional et au niveau national :

- **les 14 Associations régionales des Missions Locales (ARML)** fédèrent, soutiennent et accompagnent l'action des Missions Locales au plan régional, dans la mise en œuvre de leurs actions pour et avec les jeunes, dans le cadre des dispositifs publics dont elles ont la responsabilité. Les ARML sont les interlocutrices des services de l'État, des Régions et de l'ensemble des acteurs régionaux, publics, privés ou associatifs ;
- **l'Union nationale des Missions Locales** à laquelle adhèrent les Missions Locales et les ARML est le représentant du réseau auprès des acteurs publics, privés et associatifs au plan national. Elle est le syndicat d'employeurs représentatif de la branche professionnelle des Missions Locales et des autres organismes d'insertion.

UNE DÉMARCHE DE LABELLISATION AMBITIEUSE ET EXIGEANTE

Les instances de l'UNML ont engagé en 2022 le réseau des Missions Locales dans une démarche de labellisation.

L'ambition de cette démarche est de valoriser, de démontrer et de mettre en visibilité la qualité de l'offre de service des Missions Locales en direction des jeunes et des entreprises, en lien avec leurs partenaires dans les territoires. Les 434 Missions Locales comme les 14 ARML et l'UNML devront toutes s'engager dans cette démarche ambitieuse avant la fin de l'année 2024.

Deux référentiels de labellisation ont été élaborés avec la participation d'élus, de professionnels, de jeunes, de partenaires dont les entreprises : un référentiel pour les Missions Locales et un référentiel pour les 14 ARML et l'UNML, avec un socle commun de valeurs partagées.

Le référentiel de labellisation des Missions Locales reprend leurs principes d'intervention concernant leur gouvernance, leur positionnement et leurs valeurs, leur ancrage territorial et partenarial, le management, le pilotage et la déclinaison de leur offre de service : repérer et mobiliser les jeunes, accueillir, informer et orienter, accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des parcours, appuyer les entreprises dans le recrutement et l'intégration des jeunes.

Le référentiel de labellisation commun aux ARML et à l'UNML décrit leurs principes d'action : la gouvernance du réseau, leurs responsabilités et rôles respectifs autour de deux axes : accompagner et soutenir le réseau des Missions Locales dans sa mission d'accompagnement des jeunes, consolider et optimiser le fonctionnement du réseau.

Les chiffres clés 2022

(entre parenthèses, les évolutions depuis 2019)



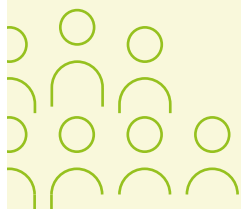
434 Missions Locales

6 838 lieux de contact avec les jeunes (+3 %)

15 402 permanents dont 302 mis à disposition, représentant au total 14 122 ETP

14 ARML (Associations régionales des Missions Locales) avec **118** salariés (110 ETP)

12 Missions Locales ultramarines dans 5 territoires : La Réunion 4, La Martinique 3, Mayotte 1, Guadeloupe 1, Guyane 2, Saint-Martin créée en 2022



2 114 501

jeunes en contact en 2022 (+54 %) dont :

1 119 386 jeunes hommes (52,9 %)
995 115 jeunes femmes (47,1 %)

387 676

jeunes accueillis pour la 1^{re} fois (-0,5 %) dont :

52,8 % sont des jeunes hommes (204 844)
47,2 % des jeunes femmes (182 832)

1 092 403

jeunes accompagnés dans leur parcours d'**insertion sociale et professionnelle** (+18,6 %)



193 691

jeunes engagés dans un **parcours intensif d'accompagnement personnalisé**, au titre de la **Garantie Jeunes**, puis du **Contrat d'Engagement jeune** (+105 %)

115 552

jeunes en **immersion en entreprise**

991 000

mesures mobilisées pour les parcours en 2022 (+12,2 %) dont :

107 696 contrats à durée indéterminée (+29,3 %)

609 034 contrats à durée déterminée (+9,7 %)

158 117 actions de formation professionnelle (+3,9 %)

27 419 rescolarisations (+10,2 %)

60 683 contrats d'apprentissage (+69 %)

9 330 contrats de professionnalisation (-32,9 %)

18 775 missions de Service Civique (+7,5 %)

Préambule

Ce bilan quantitatif et qualitatif d'activité du réseau national des Missions Locales et des Associations régionales des Missions Locales (ARML) a été réalisé avec la contribution active du Bureau Métier et du réseau des Missions Locales et des ARML.

Le Bureau Métier a bien voulu traiter et communiquer les données concernant le public accompagné et les mesures mobilisées de 2019 à 2022, à partir du système d'information I-Milo, d'une part. D'autre part, le Bureau Métier a également traité les données concernant la structuration, les financements et les ressources humaines des Missions Locales (2019 à 2021) et des ARML (2019 et 2020), à partir d'Icare, système d'information dédié.

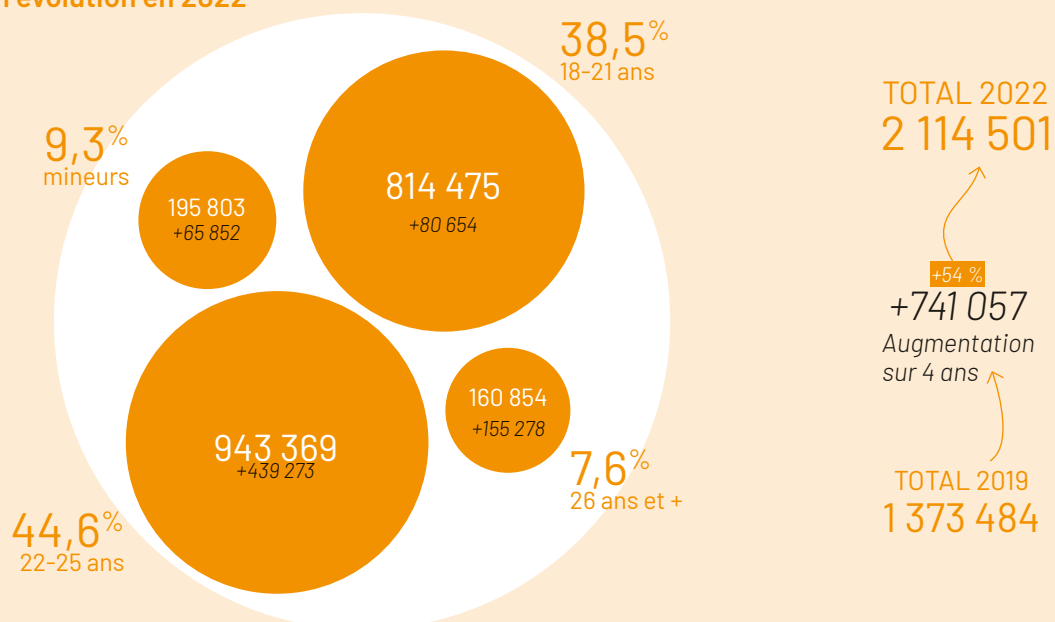
Le réseau des Missions Locales et des ARML a communiqué des fiches illustrant leurs activités pour et avec les jeunes et les partenaires dans les territoires. Elles ont également répondu à un questionnaire mis en ligne par l'ARDML Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le partenariat mobilisé dans les territoires, avec un échantillon illustratif de 100 Missions Locales répondantes.

Le choix a été fait de présenter les évolutions des publics accompagnés et de l'activité entre l'année 2019 et l'année 2022, et non par année sur 4 ans, compte tenu des spécificités des années 2020 et 2021, années impactées par la crise sanitaire.

Repérer, mobiliser les jeunes

1. DEUX MILLIONS DE JEUNES EN CONTACT EN 2022¹

Répartition des jeunes en contact par tranches d'âge et son évolution en 2022



En 2022, plus de 2 millions de jeunes (2 114 501) ont été en contact avec les Missions Locales, dont 1 119 386 jeunes hommes (52,9 %) et 995 115 jeunes femmes (47,1 %). Le nombre de ces jeunes ayant contacté une des 434 Missions Locales est en augmentation de 10,8 % sur un an (+206 211 jeunes) et de 54 % depuis 2019 (+741 057 jeunes).

Les jeunes en contact avec les Missions Locales représentent plus du quart des jeunes de cette tranche d'âge (8,2 millions de jeunes), dont la très grande majorité est encore scolarisée entre 16 et 25 ans, 17,3 % des actifs sont au chômage et 34,9 % sont en emploi, selon la dernière parution de l'INJEP².

Parmi ces jeunes, les jeunes âgés de 22 à 25 ans sont les plus nombreux (44,6 %), en augmentation de 87,1 % sur 4 ans. Les mineurs et les jeunes âgés de 18 à 21 ans représentent respectivement 9,3 % et 38,5 % des jeunes en contact avec une Mission Locale.

Le nombre des jeunes âgés de plus de 26 ans (7,6 %) connaît la plus forte augmentation (x 30 !), passant de 5 576 jeunes en contact en 2019 à 155 278 en 2022. Cette évolution très significative confirme l'orientation de l'action du réseau vers les jeunes plus âgés, avec un accompagnement vers l'emploi et l'autonomie inscrit dans la durée, afin d'éviter les césures des parcours.

¹ Les données présentées dans cette partie du rapport d'activité national sont issues d'un traitement réalisé par le Bureau Métier, à partir du système d'information I-Milo, utilisé par les Missions Locales pour enregistrer l'ensemble des données sur les jeunes et leurs parcours.

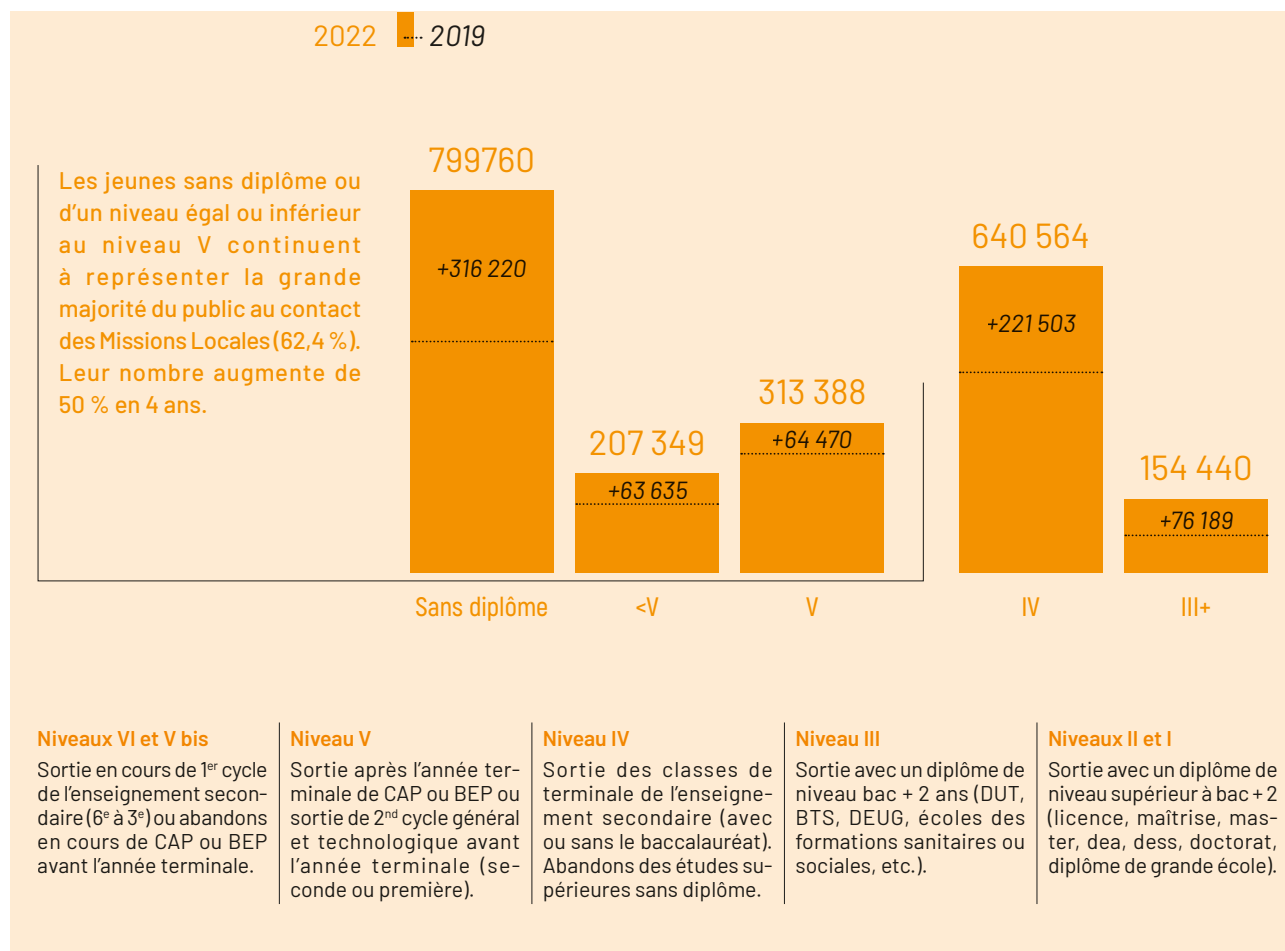
² INJEP « Les chiffres clé de la jeunesse 2023 »

En effet, comme le souligne l'INJEP dans "Les Chiffres clé de la jeunesse 2023", « La jeunesse est la phase transitoire entre enfance et âge adulte. Pendant longtemps, cette phase est restée contenue dans les bornes d'âge 15-24 ans et l'entrée dans la vie adulte structurée par l'enchaînement de diverses étapes (obtention d'un emploi après les études, accès à un logement indépendant, mise en couple, naissance du premier enfant, etc.). Les parcours d'entrée dans la vie adulte se sont aujourd'hui complexifiés et diversifiés se traduisant par un allongement de la jeunesse. Les données

statistiques reflètent cette évolution en inscrivant dorénavant la jeunesse dans une tranche d'âge plus large, allant jusqu'à 30 ans ».

L'augmentation du nombre de jeunes âgés de plus de 26 ans trouve également son origine dans la prise en compte des jeunes en situation de handicap, accompagnés dans le cadre du Contrat d'Engagement jeune jusqu'à l'âge de 29 ans. Le nombre des jeunes avec une RQTH est en augmentation de 69 % sur 4 ans (+14 483).

Répartition des jeunes en contact par niveau de diplômes et son évolution en 2022



Les jeunes de niveau IV représentent près d'un tiers des jeunes (30,1 %). Quant aux jeunes de niveau III et plus, même s'ils continuent à être peu représentés (7,3 %), ils sont de plus en plus nombreux à contacter les Missions Locales (+97,4 % en 4 ans).

Les jeunes issus des territoires fragiles sont également plus nombreux à contacter les Missions Locales en 2022.

Les jeunes issus des QPV (359 174 jeunes en 2022) sont en augmentation de 53,4 % sur 4 ans et ceux habitant une ZRR (236 064 jeunes en 2022) de 43,4 %. Ils représentent respectivement 17 % et 11,2 % de la totalité des jeunes au contact des Missions Locales en 2022.

Les 12 Missions Locales ultramarines ont été en contact avec 123 631 jeunes en 2022, représentant 5,8 % des jeunes ayant été en contact avec le réseau national. Leur nombre est en augmentation de 15 % en un an et de

58 % sur 4 ans. Les jeunes femmes représentent 49,4 % des jeunes ultramarins en contact avec une des Missions Locales en 2022. Ceux d'un niveau égal ou inférieur au CAP représentent 56,3 % des jeunes ultramarins en contact.

53,4%

augmentation sur 4 ans
des jeunes issus des QPV

2. « ALLER VERS LES JEUNES » ET « HORS LES MURS »

Le référentiel des Missions Locales décrit les actions qu'elles organisent pour repérer et mobiliser les jeunes, en conduisant des actions « hors les murs » et allant vers les jeunes, en développant avec leurs partenaires des actions favorisant la mobilisation et la participation des jeunes.

Ainsi, les Missions Locales développent de nombreuses actions pour aller à la rencontre des jeunes, notamment les plus fragiles, pour leur présenter leur offre de service et les perspectives d'accompagnement personnalisé de leur parcours d'accès à l'autonomie et à l'emploi.

Les partenaires essentiels pour « aller vers » les jeunes

L'enquête auprès d'un échantillon illustratif de **100** structures révèle qu'outre les permanences décentralisées (94 %), les Missions Locales ont :

organisé des actions événementielles à

96%

instauré des conseillers dédiés à

69%

En partenariat avec :

les communes

97%

les équipements de quartier

87%

Pôle emploi

82%

la protection de l'enfance

81%

les équipes de prévention spécialisée

78%

Cette démarche passe notamment par des journées portes ouvertes, comme la **Mission Locale du Nord Mosellan** en a pris l'initiative, afin d'informer l'ensemble de la population, les jeunes et leurs familles de l'offre de service disponible sur le territoire pour les 16/25 ans en difficulté, face à l'accès à l'autonomie et à leur insertion sociale et professionnelle. Cette démarche permet également de démystifier les représentations négatives des jeunes envers les institutions et de valoriser l'intérêt d'un accompagnement. Plus de 300 personnes sont venues rencontrer la Mission Locale du Nord Mosellan, dont 100 jeunes.

Quant à la **Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne et à celle du Sillon**, elles se sont regroupées au sein d'un consortium avec Cap Emploi et la PJJ afin d'élaborer un plan d'action sur les thèmes du « aller vers » et « hors les murs » avec la mise en place d'un van aménagé : « le Van des talents ». L'équipe dédiée composée de 4 personnes et des jeunes en Service Civique a réalisé plusieurs actions hors les murs coordonnées avec les Missions Locales couvrant tout le territoire. Plus de 500 jeunes ont été repérés, dont 409 mobilisés et 383 accompagnés.



Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne et celle du Sillon

La **Mission Locale de Thouars** a initié une action originale pour aller rencontrer les jeunes, avec l'organisation d'un tournoi de futsal, afin de repérer et/ou de remobiliser des jeunes NEET et de contribuer à faire connaître la Mission Locale auprès de tous les jeunes de 16 à 25 ans. En outre, cette initiative a permis aux jeunes de bénéficier gratuitement d'une activité sportive encadrée par un professionnel du football en salle.

La **Mission Locale d'Alsace Nord** a choisi, pour présenter son offre de service de manière ludique pour capter un nouveau public, de mettre en place un Escape Game, « La Casa de ML ». Celui-ci a été conçu dans l'esprit de la *Casa de Papel*, dans le cadre de l'appel à projet « Invisibles ».

Afin de développer de nouveaux liens avec les jeunes, la **Mission Locale d'Auray** a mobilisé les compétences d'un artiste, graffeur local qui est venu pendant une semaine réaliser avec les jeunes une fresque disposée sur la façade. Cette réalisation, qui a valorisé les talents de 8 jeunes NEET et de salariés, a permis de leur donner envie de venir et/ou de revenir à la Mission Locale, à partir de la promotion de l'art urbain, de la liberté d'expression et de la création artistique.

La **Mission Locale d'Ajaccio** a initié également une démarche afin d'aller chercher les jeunes sans contact avec les institutions sociales ou le service public de l'emploi mais, également, pour renouer le dialogue avec les jeunes qui ne viennent plus dans les institutions alors même qu'ils peuvent en avoir besoin. Cette action contribue également à faire émerger les demandes des jeunes et à leur proposer l'offre de service de la Mission Locale comme solution possible à leurs attentes et leurs besoins, avant leur entrée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle de type PACEA, CEJ ou autre...

La **Mission Locale de Troyes** a organisé un « Tremplin vers l'insertion ». Après un repérage fait avec les éducateurs de la PJJ, cette action permet de responsabiliser ces jeunes, de les mobiliser, de les faire travailler sur leurs connaissances et compétences. Elle contribue aussi à les sensibiliser au monde du travail, tout en les amenant à se dépasser et à développer l'estime d'eux-mêmes et leurs capacités sociales.

Dans le cadre du Réseau MiloMouv', un consortium d'acteurs créé dans le cadre du PIC « invisibles », la **Mission Locale du Nord Meusien** a développé une approche partenariale en mobilisant les partenaires de son territoire afin de repérer les publics invisibles jeunes de 16 à 29 ans qui ne sont plus en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle et qui ne sont pas ou plus accompagnés par le service public de l'emploi.

La mobilisation des jeunes passe également par leur participation active aux actions de la Mission Locale, comme l'a initiée la **Mission Locale du Bassin d'emploi d'Épinal** dans le cadre du « Forum orientation territoire rural ». Les jeunes « invisibles », repérés par la Mission Locale, ont participé aux différentes étapes de l'organisation de ce forum orientation mis en place par les partenaires du territoire.



Mission Locale du Bassin d'emploi d'Épinal

Enfin, la mobilisation des jeunes en voie de marginalisation passe également par le développement d'activités de production, avec et pour eux, comme la **Mission Locale de la Saintonge** l'a initiée avec « l'Atelier palettes ». Il s'agit d'une activité soutenue par le Département, basée sur le développement durable avec la récupération de palettes auprès de la déchetterie de la communauté de communes et de proposer aux jeunes de faire des meubles avec celles-ci, ou de répondre à des commandes auprès de l'atelier : mobilier urbain, décorations de Noël, mobilier d'accueil...

Afin de réaliser un diagnostic partagé sur le décrochage scolaire des jeunes, la **Mission Locale Technowest**, appuyée par

un cabinet de sociologie, a constitué et animé un réseau partenarial autour de cette thématique, avec le CIO et Le Prado Prévention Spécialisée, sur 2 communes de son territoire. Cette initiative a eu pour objectif de poser les bases d'une boîte à outils de traitement du décrochage afin de construire des propositions adaptées et partenariales. Elle a également contribué à renforcer la synergie partenariale et offrir un espace de réflexion afin de mieux repérer les jeunes éloignés de toute structure sociale ou de formation afin de mieux anticiper les décrochages. Ce projet financé par la Région Nouvelle Aquitaine et dans le cadre de l'appel à projet « Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs » s'est déroulé au sein de 7 ateliers de travail par site, animés par les deux sociologues, avec la présence d'une trentaine de professionnels.

Afin de mobiliser les jeunes qui rencontrent des difficultés pour s'inscrire positivement dans la société, à s'investir durablement et rencontrant des freins à une réinsertion,

Accueillir, informer et orienter les jeunes

L'ordonnance du 26 mars 1982, créant les Missions Locales, a défini leurs fonctions essentielles en matière d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes. Les textes législatifs et réglementaires suivants ont réaffirmé cette responsabilité, inscrite dans le Code du travail.

Pour assurer cette fonction, les Missions Locales garantissent des conditions d'accueil adaptées à tous les publics, elles mettent à disposition des jeunes une information claire et accessible, adaptée à leurs besoins sociaux et professionnels. Enfin, elles orientent chaque jeune vers le bon interlocuteur, en interne ou auprès de partenaires.

1. PRÈS DE 400 000 JEUNES NOUVELLEMENT ACCUEILLIS

En 2022, les Missions Locales ont accueilli :

TOTAL 2022 :
387 676

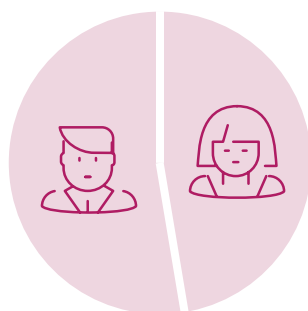
-0,5%

Total 2019
389 565

387 676
JEUNES POUR LA
PREMIÈRE FOIS

52,8 %
jeunes hommes
(204 844)

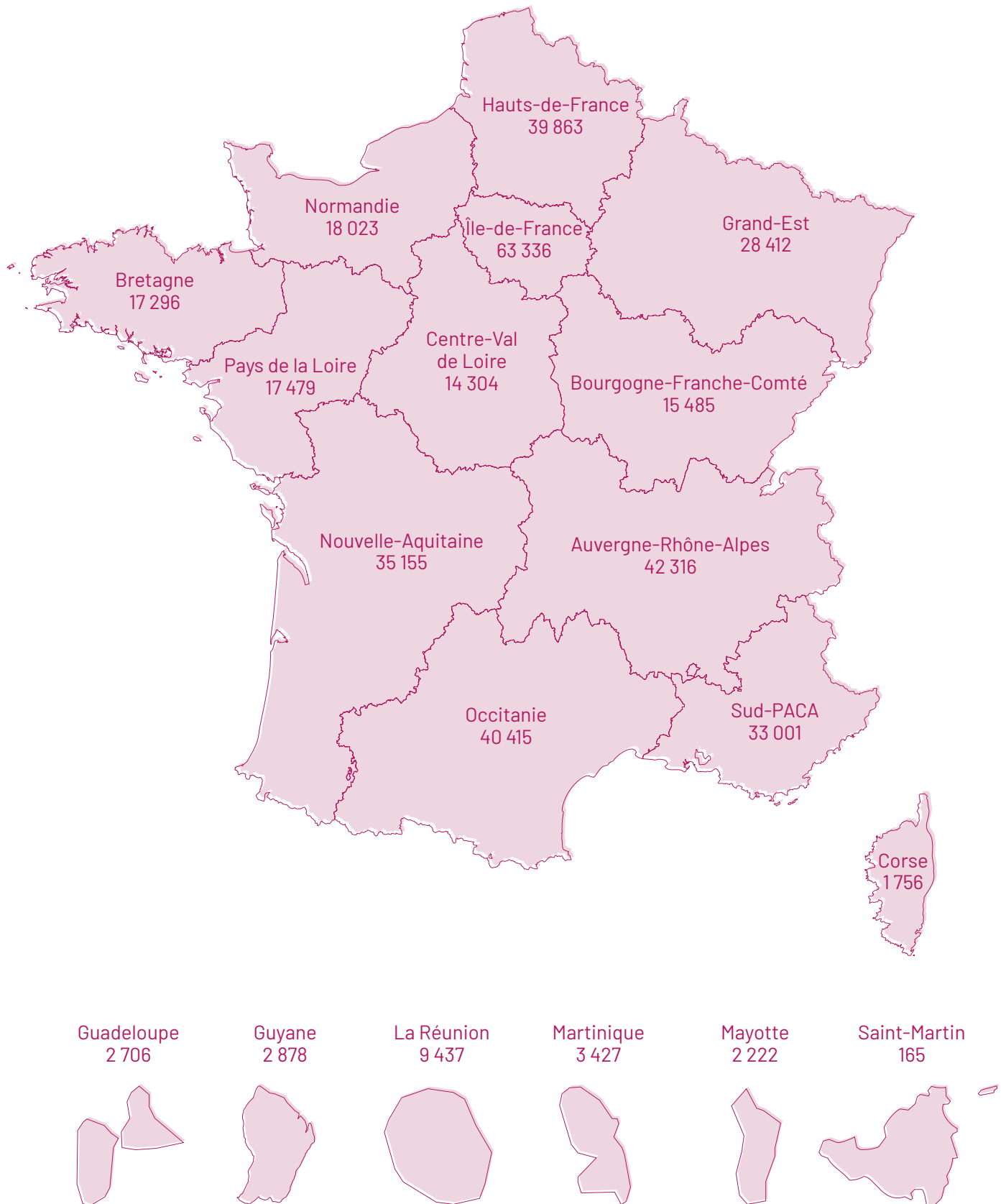
diminution sur
4 ans de 0,8 %



47,2 %
jeunes femmes
(182 832)

diminution sur
4 ans de 0,2 %

Répartition territoriale du nombre de jeunes en 1^{er} accueil en 2022



L'évolution du nombre des jeunes nouvellement accueillis sur 4 ans diffère selon les tranches d'âge.

Bien qu'ils soient les plus nombreux (54,2 %), c'est surtout le nombre des jeunes âgés de 18 à 21 ans qui diminue le plus (-10,8 %) en 4 ans. Alors que le nombre des jeunes âgés de 16 à 17 ans ou de 22 à 25 ans accueillis augmente respectivement de 9,9 % et de 22 %.

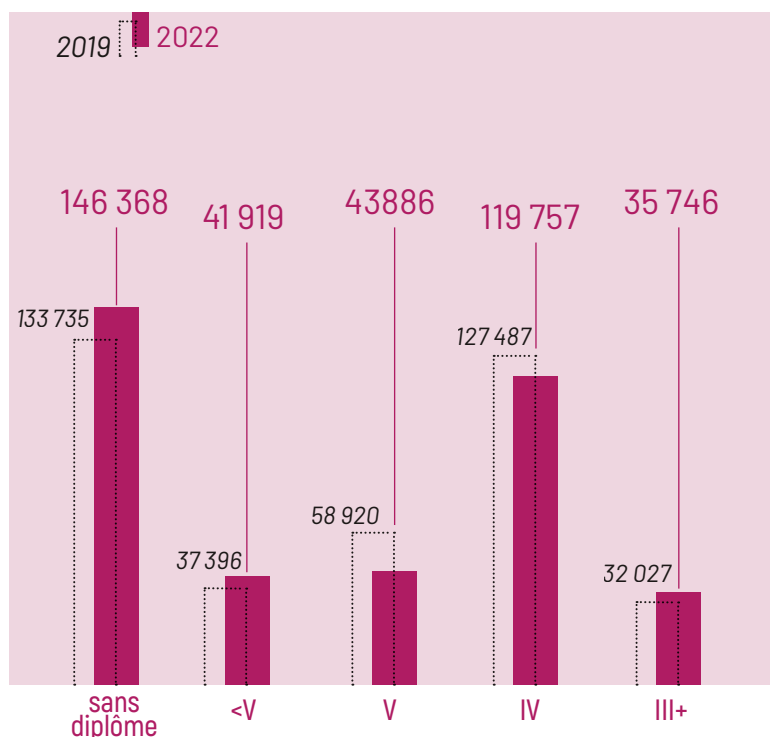
Les jeunes mineurs (94 155 jeunes) représentent près d'un quart (24,3 % en 2022 contre 22 % en 2019) de la population nouvellement accueillis alors qu'ils ne sont que 5 % des jeunes de 16 à 18 ans actuellement en dehors de toute formation formelle sur la même période. (Rapport « La formation obligatoire des 16-18 ans - 13 janvier 2020 - Rapport Roger-Charrière).

L'augmentation du nombre des mineurs nouvellement accueillis tient en grande partie à la mise en place de l'obligation de formation⁴ en 2021, dont les Missions Locales ont la responsabilité en lien avec les CIO, ainsi qu'aux actions conduites pour « aller vers les jeunes » là où ils sont.

Le nombre des jeunes âgés de plus de 22 ans représente plus d'un cinquième (21,5 %) des nouveaux accueils.

Ce sont surtout les jeunes d'un niveau inférieur au niveau V qui sont plus nombreux à être nouvellement accueillis par les Missions Locales sur 4 ans, alors que le nombre des jeunes de niveau V et IV diminuent respectivement de 25,5% et de 6,1 % depuis 2019.

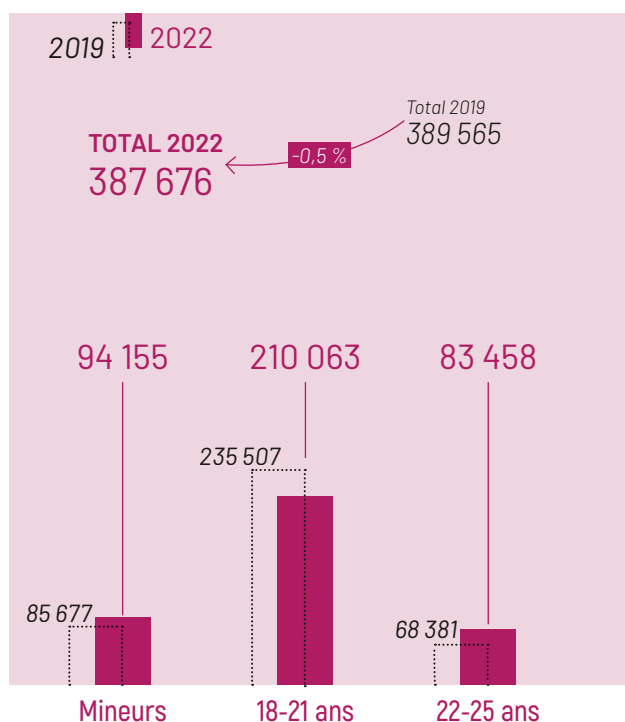
Évolution du nombre des jeunes en 1^{er} accueil par niveau de diplômes entre 2019 et 2022



Le nombre des jeunes (64 544) issus des quartiers prioritaires de la ville augmente légèrement (1 %) sur 4 ans et, à l'inverse, ceux issus des zones rurales de revitalisation (44 938) diminuent sensiblement (-3,5 %) parmi les jeunes nouvellement accueillis.

Enfin, les jeunes bénéficiaires d'une RQTH nouvellement accueillis (7 428) sont plus nombreux en 2022 (+46,1 %) qu'en 2019, comme pour les jeunes en contact avec les Missions Locales.

Évolution du nombre des jeunes en 1^{er} accueil par âge entre 2019 et 2022



Comme pour les jeunes en contact avec les Missions Locales, les jeunes sans certification ou avec un niveau inférieur ou égal au niveau V représentent la majorité des jeunes nouvellement accueillis par les Missions Locales en 2022 : ils représentent 59,9 % des jeunes en premier accueil.

4 Loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » et décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans.

2. INFORMATION ET ORIENTATION DES JEUNES

Les Missions Locales initient de nombreuses actions pour favoriser l'information des jeunes sur leurs droits et leur rencontre avec les partenaires concernés dans leur territoire.

Ces actions concernent tant l'information sur les métiers, les emplois, les droits sociaux que les activités culturelles ou sportives.

Avec l'action « CFA tour, vers l'alternance » organisée avec de nombreux partenaires et le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, la **Mission Locale des Graves** a mobilisé un groupe de jeunes sur 5 semaines d'ateliers avec pour objectifs de proposer la découverte de métiers et de secteurs d'activité en tension, d'acquérir la méthodologie pour conclure un contrat d'alternance et de favoriser, à terme, leur insertion sociale et professionnelle.



Mission Locale des Graves

Dans le cadre du Service public régional d'orientation, la **Mission Locale du Tonnerrois et de l'Avalonnais** a coorganisé, avec le lycée Chevalier d'Eon à Tonnerre, un forum des métiers (tout public – jeunes 16-25 ans) au sein du lycée permettant aux jeunes scolarisés ou demandeurs d'emploi d'être force de décision dans leur parcours d'orientation professionnelle, de découvrir des métiers et de dépasser des idées préconçues, de s'orienter et/ou se réorienter vers un parcours de formation.

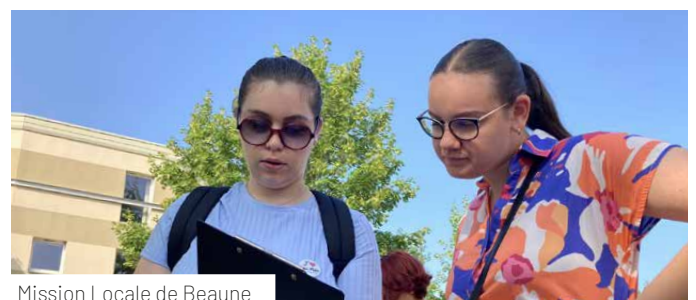
La **Mission Locale de Brioude** a contribué avec ses partenaires à l'organisation d'une action, dans le cadre du plan de lutte contre les tensions de recrutement, pour la promotion de la filière bois retenue comme prioritaire. Cette action avec des visites d'entreprises et la participation à un concours « Construisez utile et durable » a permis de promouvoir auprès des jeunes mobilisés les métiers de cette filière, les entreprises et l'offre de formation afin de développer son attractivité et de répondre aux besoins de recrutement des acteurs de la formation et des entreprises.

En partenariat avec les associations de son territoire, la **Mission Locale Arc Charentes** a initié l'action « Découverte de métiers », qui s'appuie sur des interviews de jeunes actifs par des jeunes en cours d'orientation. Cette action mêle plusieurs objectifs liés entre eux en favorisant la prise de parole par les jeunes : découvrir deux acteurs importants de la jeunesse qu'ils pourront solliciter par la suite dont la Mission Locale, développer une réflexion sur leur orientation professionnelle, découvrir des métiers, travailler en équipe et développer la confiance en soi.

Quant à la **Mission Locale du Sud Mosellan** avec l'action « Les mille et un métiers de la Défense », elle a recherché à faire connaître la diversité des métiers de ce secteur particulier d'activités, parce que non seulement les recrutements annoncés sont nombreux (4 000 dans l'armée de l'air, 4 000 dans la marine, 16 000 dans l'armée de terre, 10 000 dans la gendarmerie), mais aussi parce que ces métiers sont très divers. Cette action organisée dans le cadre du CEJ, avec les différents services de la Défense, a reçu le soutien de la Région Grand-Est et a concerné plus de 100 jeunes.

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes, la **Mission Locale du Médoc** a choisi d'améliorer leur connaissance sur les droits et les devoirs des citoyens, le rôle et le fonctionnement de nos institutions, avec l'action « Si t'es citoyen ». Outre leur information, cette action financée par la Région Nouvelle Aquitaine a permis de les encourager dans leur prise de responsabilité en les rendant acteurs dans leur parcours de citoyen. Elle a également permis de favoriser leur mobilité pour visiter une institution (Palais du Luxembourg) et la cohésion de groupe, avec la réalisation d'un projet commun sur la citoyenneté.

En partenariat avec l'INSEP, la **Mission Locale du Drouais** a organisé, dans le cadre du CEJ, l'action « Sports en mouvement » qui a conjugué découverte des métiers du sport et la mobilité des jeunes. La visite de cet établissement du sport de haut niveau par les jeunes a contribué à leur découverte des valeurs du sport à leur sensibilisation aux opportunités de carrière et à l'exploration de nouvelles voies professionnelles pour un jeune sans emploi.



Mission Locale de Beaune

Enfin, la **Mission Locale de Beaune** a initié l'action « CV Express », non seulement pour inciter les jeunes à revisiter et à réinterroger son cv de manière ludique, pour le rendre plus attractif, mais aussi pour connaître les lieux ressources et les partenaires incontournables de leurs territoires. Il s'agit d'un « jeu de piste » dans la ville, inspiré du célèbre jeu télévisé *Pékin Express*, l'objectif pour les équipes étant de reconstituer tous les éléments d'un CV en parcourant la ville et en rencontrant les partenaires identifiés sur chaque étape.

Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du parcours des jeunes

1. ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DU PARCOURS DE 1,1 MILLION DE JEUNES

2022

2019

1 092 403 jeunes

accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, par le réseau des Missions Locales



515 376
jeunes femmes

577 027
jeunes hommes



921 252
jeunes

+18,6 %

+17,7 %

437 872
jeunes femmes

+19,4 %

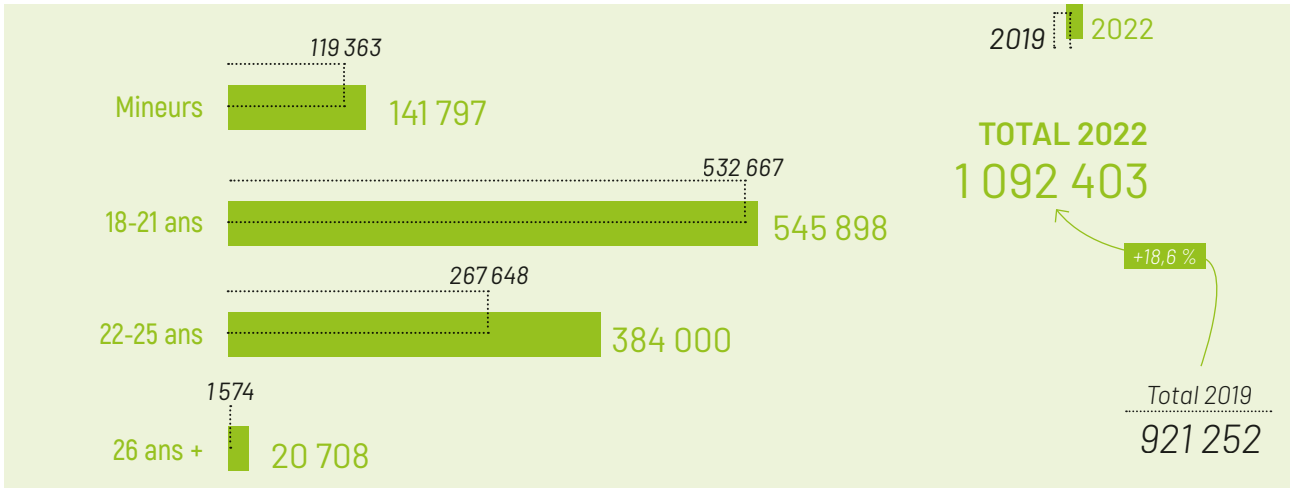
483 272
jeunes hommes

Les Missions Locales partagent une culture professionnelle et des valeurs communes, rappelées dans leur référentiel de labellisation. Elles prennent en compte l'ensemble des dimensions, sociales et professionnelles, de la situation des jeunes tout au long de leur parcours.

Elles agissent, en fonction des besoins des jeunes du territoire, sur l'ensemble des leviers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec leur participation, sur le principe du libre choix.

Parmi les jeunes accompagnés en 2022, les jeunes âgés de 18 à 21 ans sont les plus nombreux (50 %), viennent ensuite les jeunes âgés de 22 à 25 ans (35,2 %). Les mineurs et les jeunes âgés de plus de 26 ans représentent respectivement 13 % et 1,9 % des jeunes accompagnés. Ce sont surtout les plus de 22 ans (+43,5 %) et les plus de 26 ans (X 12) qui augmentent le plus sur 4 ans.

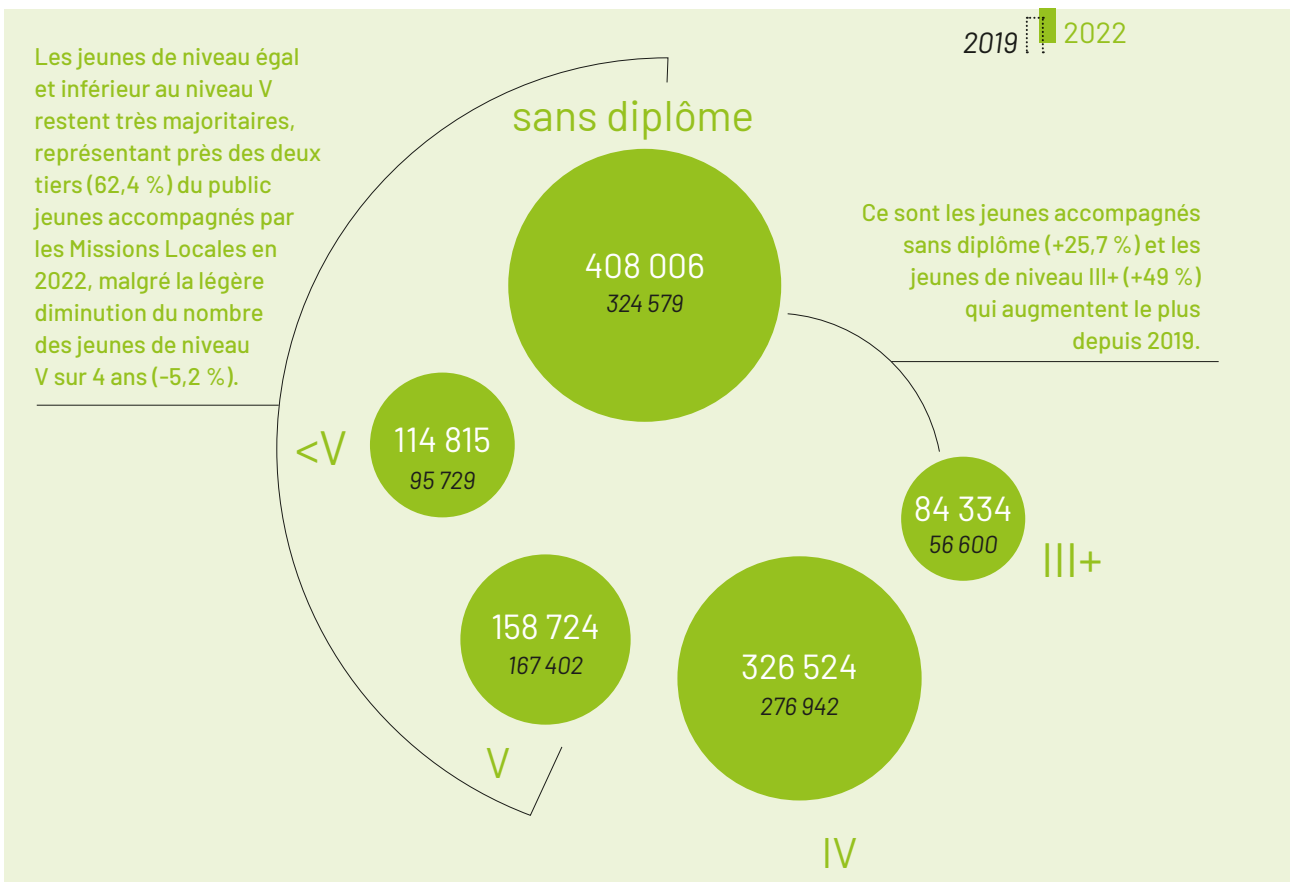
Répartition par tranches d'âges des jeunes accompagnés



Les jeunes issus des territoires isolés (331 141 jeunes dont 201 174 issus de QPV) représentent près d'un tiers des jeunes accompagnés en 2022 (30,3 %). Leur nombre est également en augmentation sur 4 ans (+18,1 %), évolution sensiblement identique à celle de l'ensemble de la population (+18,6 %).

Quant aux jeunes bénéficiaires d'une RQTH, ils sont plus nombreux (+59,2 %) à être accompagnés en 2022 (26 831) par les Missions Locales qu'en 2019 (16 855).

Répartition par niveau de diplômes des jeunes accompagnés



L'accompagnement contractualisé dans le cadre du Parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie (PACEA - Articles L.5131-3 et L.5131-4 du Code du travail) a concerné 249 552 jeunes en 2022 dont 47,6 % sont des jeunes femmes. 63 % des jeunes qui se sont engagés dans le cadre du PACEA ont

un niveau égal ou inférieur au niveau V. La majorité des jeunes accompagnés sont âgés de 18 à 21 ans (53 %), les mineurs représentant près d'un cinquième (17,6 %) des jeunes accompagnés dans ce cadre.

2. ACCOMPAGNEMENT INTENSIF DE 200 000 JEUNES

Les Missions Locales ont en responsabilité la mise en œuvre du droit à l'accompagnement des jeunes, en lien avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. Les Missions Locales assurent la continuité et la sécurisation des parcours des jeunes, avec leur participation active.

L'accompagnement des jeunes en Garantie Jeunes s'est réalisé en totalité dans le cadre du Parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie (PACEA), jusqu'à l'arrivée du Contrat d'Engagement jeune (CEJ) le 1^{er} mars 2022 qui, contrairement à la Garantie Jeunes, n'est pas une étape d'accompagnement du PACEA.

La Garantie Jeunes mise en œuvre exclusivement par les Missions Locales était une phase d'accompagnement intensif et collectif du PACEA, qui s'est terminée en février 2022. La Garantie Jeunes était un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité et qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

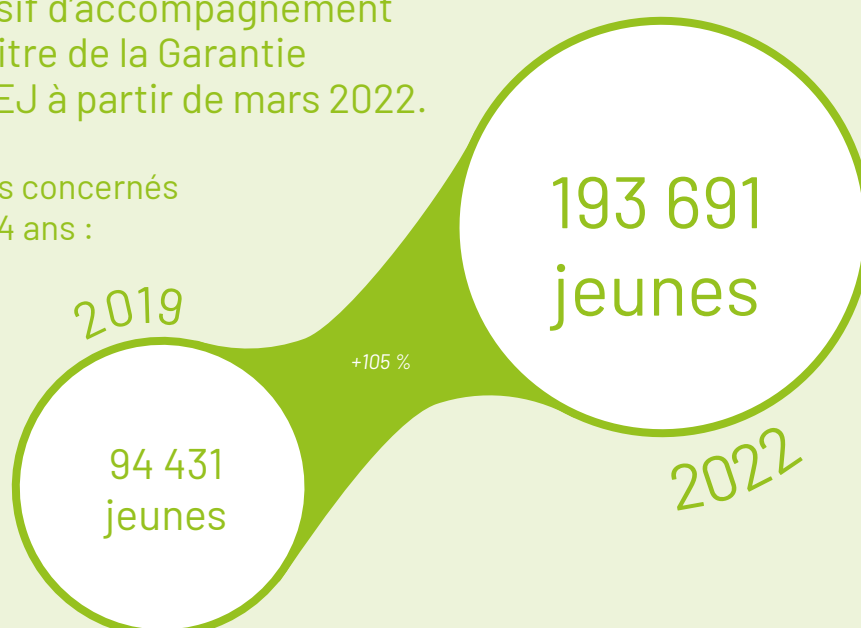
Pour favoriser leur accès à l'autonomie et à l'emploi, les jeunes sont accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes de manière intensive et collective et bénéficient d'ateliers d'accès aux droits et de mises en situation professionnelle. Une aide financière mensuelle leur est accordée pendant leur parcours d'une durée d'un an pour lever les obstacles à leur insertion et favoriser leurs démarches d'accès à l'emploi.

Quant au CEJ, il s'adresse sous certaines conditions aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et aux personnes âgées de moins de 30 ans reconnues comme travailleurs handicapés. Ce contrat peut se traduire notamment par des actions collectives, des immersions en entreprises, des actions de formation ou une mission de Service Civique.

Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle de 528 € maximum, selon leur âge, leur situation sociale et familiale, afin de lever les obstacles à leur accès à l'autonomie et à l'emploi. Le but de cet accompagnement intensif auquel les jeunes participent activement est d'accéder à un emploi durable.

En 2022 près de **200 000** jeunes (193 691) se sont engagés dans un parcours intensif d'accompagnement personnalisé, au titre de la Garantie Jeunes, puis du CEJ à partir de mars 2022.

Le nombre des jeunes concernés a plus que doublé en 4 ans :



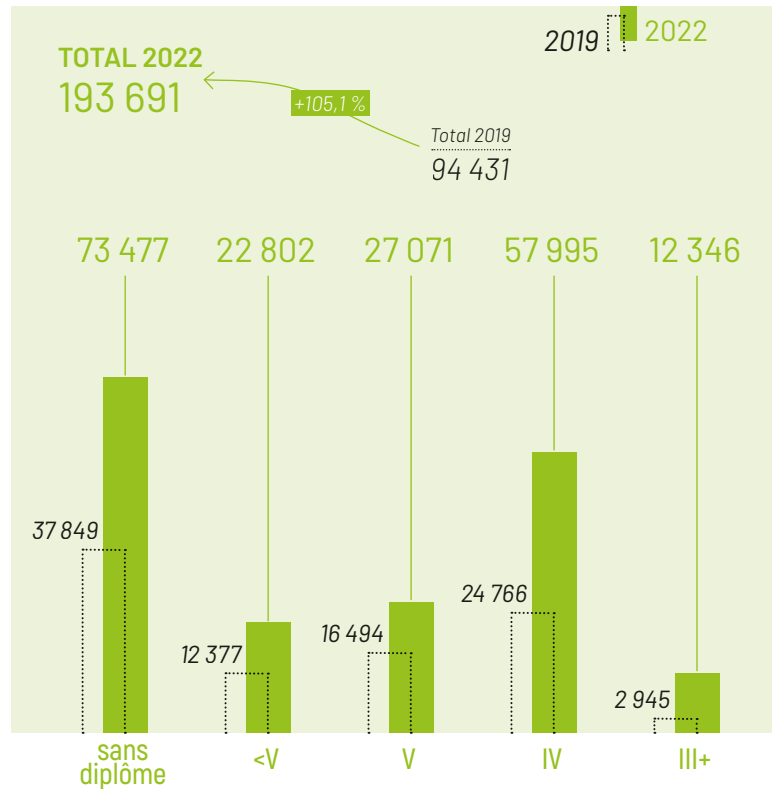
Cette augmentation a surtout été notoire en 2021, avec le doublement du nombre des jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes, objectif quantitatif identique assigné aux Missions Locales dans le cadre du CEJ en 2022.

Les jeunes femmes (91 689) représentent 47,3 % des jeunes en accompagnement intensif, dont le nombre est en augmentation plus sensible (+108,6 %) que celui des jeunes hommes (+102,1 %) en 4 ans.

Les jeunes de niveau égal ou inférieur au niveau V restent majoritaires (63,7 %) parmi ceux qui sont engagés dans un accompagnement intensif. Ils représentent plus de la moitié (57,1 %) de cette augmentation du nombre des jeunes concernés. Mais les jeunes de niveau IV (+134 %) et de niveau III et plus (x 3), connaissent également des augmentations importantes de leur nombre, même s'ils restent très minoritaires.

Les jeunes issus des QPV (+98,3 %) et des ZRR (+85,1 %) sont également plus nombreux à bénéficier d'un accompagnement intensif sur 4 ans, comme ceux bénéficiaires d'une RQTH (X3), ces derniers étant concernés par le CEJ jusqu'à l'âge de 29 ans.

Répartition du nombre de jeunes accompagnés en parcours intensif et évolution entre 2019 et 2022



3. LES ACTIONS INNOVANTES D'ACCOMPAGNEMENT INTENSIF

L'accompagnement intensif peut réussir non seulement grâce à une approche personnalisée des attentes de chaque jeune, mais aussi avec l'organisation d'actions collectives dans la cadre d'ateliers, permettant aux jeunes confrontés à des difficultés particulières de se mobiliser dans la durée en contribuant tant

à leur citoyenneté, à leur accès aux droits qu'à la réalisation de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ces quelques exemples illustrent cette démarche d'accompagnement intensif.

La **Mission Locale Marennes Oléron** a initié « Le jeu que CEJ ? » qui est un outil ludique et attractif permettant aux jeunes intégrant le dispositif Contrat d'Engagement jeune d'appréhender le parcours dans sa globalité. Cette action doit permettre aux jeunes de comprendre le parcours CEJ, d'échanger sur leurs activités pendant 6 mois (travail projet pour certains, recherche d'emploi pour d'autres, immersion en entreprise, participation aux ateliers, le rythme des rencontres avec leur conseiller...). Les jeunes se projettent ainsi plus facilement grâce au jeu, ils appréhendent et adhèrent au sens de cet accompagnement pour eux-mêmes.



Mission Locale Marennes Oléron

Dans une perspective d'éducation à la santé et de prévention, la **Mission Locale du Creusot** a organisé dans le cadre de la Garantie Jeunes un « Escape Game santé » en partenariat avec l'Institut de formation aux soins infirmiers. À partir d'un questionnaire, les élèves infirmiers ont retenu des thématiques qui préoccupent ces jeunes. Une action sous forme d'ateliers ludiques et d'Escape Game a été initiée autour de 3 thématiques : la santé sexuelle, la nutrition / l'alimentation et le budget, et une initiation aux premiers secours.

La **Mission Locale de Rennes (WE KER)** a développé les « ateliers de pratique sportive » avec les jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ, afin de maintenir leur engagement sur le long terme avec le maintien des ateliers collectifs organisés après le regroupement. En sortant de l'accompagnement classique du CEJ, cet atelier permet aux jeunes de s'engager dans un sport, un projet sportif ou dans un groupe avec la pratique d'une activité physique régulière. Cette action contribue à développer des valeurs ou des compétences transposables au monde professionnel (coopération, le fair-play, l'esprit d'équipe, respect des règles/d'un cadre).

La **Mission Locale du Haut-Doubs** a également proposé une initiation aux premiers secours à des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ et ayant un projet professionnel en lien avec le public, pour lesquels le diplôme PSC1 est un atout pour la réussite de leur parcours et leur insertion professionnelle. L'objectif de cette action est de faire acquérir aux jeunes accompagnés les compétences nécessaires pour agir en situation d'urgence, porter assistance à des personnes en réalisant les gestes de premiers secours.

Expérimentée au lancement du Contrat d'Engagement jeune (CEJ) en mars 2022, la « salle coaching » mise en place par la **Mission Locale d'Auxerre** a pour but de rendre plus qualitatif le travail des jeunes en « autonomie ». La « salle coaching » est un espace d'accompagnement où les jeunes peuvent se rendre en autonomie. L'accompagnement porte sur les techniques de recherche d'emploi ainsi que la levée de freins périphériques. Ainsi, les activités proposées vont de la mise à jour du CV et de la lettre de motivation jusqu'à l'accompagnement à la rédaction d'une demande de logement, en passant par un simulateur de conduite ou encore des tests d'orientation.

En partenariat avec l'association « Emplettes et Cagettes », la **Mission Locale de Terres de Lorraine** propose aux jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ de participer bénévolement à la distribution de cagettes de produits bios locaux à moindre coût aux personnes ayant de faibles ressources. Cette initiative permet aux jeunes de participer à une action citoyenne, de s'investir dans la vie locale, d'acquérir une première expérience active, de travailler sur l'estime de soi en se sentant utile et valorisé par cette expérience de solidarité.



Mission Locale de Brioude

La **Mission Locale de Troyes** a organisé pour les jeunes allophones, dans le cadre du CEJ, un parcours spécifique d'accompagnement intensif de 6 mois, associé à un renforcement linguistique avec pour objectif l'accès à l'autonomie par l'emploi et/ou la formation. L'ensemble des ateliers proposés sont orientés vers une meilleure maîtrise de la langue française. Cet accompagnement initié dans le cadre de la Garantie Jeunes se déroule sur les 4 premières semaines en collectif. Il est complété par une période de 6 semaines de formation (4 semaines de renforcement linguistique et 2 semaines d'immersion en entreprise et se poursuit en individuel et en collectif).

La **Mission Locale de Brioude**, très sensible à l'ouverture des jeunes sur la culture, a initié pour les jeunes accompagnés au titre du CEJ « La fabrique des mots », dans le cadre de l'appel à projet « La culture du lien social » lancé par le Conseil départemental.

Ainsi, ont été mis en place des ateliers d'écriture-lecture avec comme intervenant une compagnie de théâtre. Cet atelier écriture-lecture d'une durée de deux heures toutes les semaines se déroule pendant 12 semaines. Cet atelier permet d'ouvrir les jeunes à la création artistique et culturelle, de reprendre confiance en soi, de savoir se présenter et s'exprimer.

Afin de favoriser la rencontre entre des chefs d'entreprise et des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ, la **Mission Locale de Mulhouse** a initié « Les douze coups de l'emploi ». À la suite d'un moment convivial réunissant des entreprises, des partenaires, le sous-préfet et la Mission Locale, autour des questions de l'emploi et du territoire, les jeunes ont été accueillis sous forme de groupes et ont pu, après un brise-glace, rencontrer les entreprises présentes qui recrutaient dans les secteurs professionnels qui les intéressaient.

4. PRÈS D'UN MILLION DE MESURES MOBILISÉES POUR LES PARCOURS EN 2022

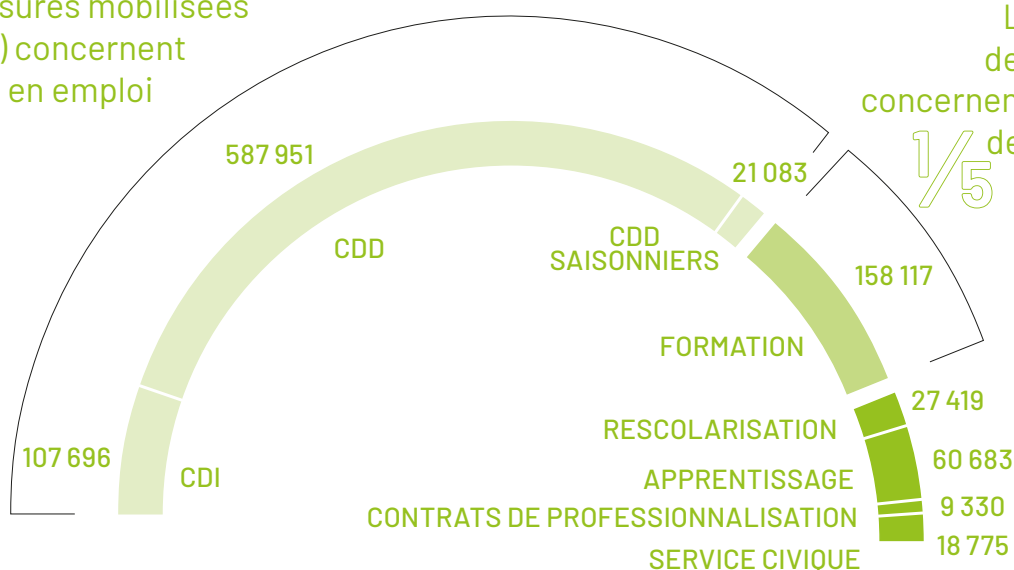
Les Missions Locales ont mobilisé **991 054** mesures en 2022 pour la réalisation des parcours d'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie.

+12,2 %

882 983
Augmentation
en 4 ans

Près des **3/4** des mesures mobilisées (72,3 %) concernent l'entrée en emploi

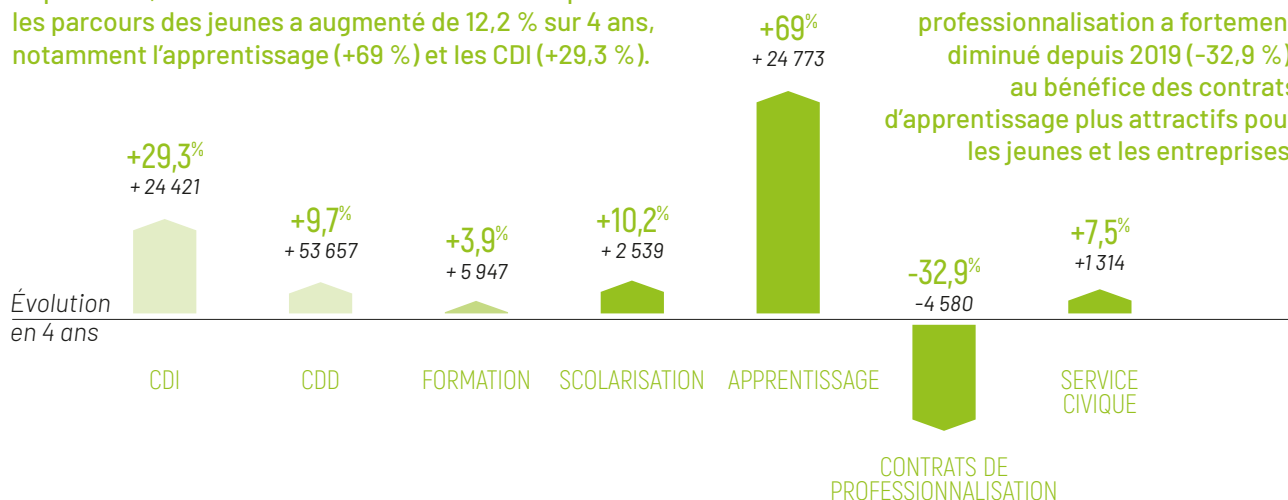
Les actions de formation concernent moins de **1/5** des mesures mobilisées



Évolution en 4 ans

Depuis 2019, le nombre des mesures mobilisées pour les parcours des jeunes a augmenté de 12,2 % sur 4 ans, notamment l'apprentissage (+69 %) et les CDI (+29,3 %).

Seul le nombre des contrats de professionnalisation a fortement diminué depuis 2019 (-32,9 %), au bénéfice des contrats d'apprentissage plus attractifs pour les jeunes et les entreprises.



660 000 jeunes

ont bénéficié de ces mesures en 2022

316 705
jeunes femmes



343 905
jeunes hommes

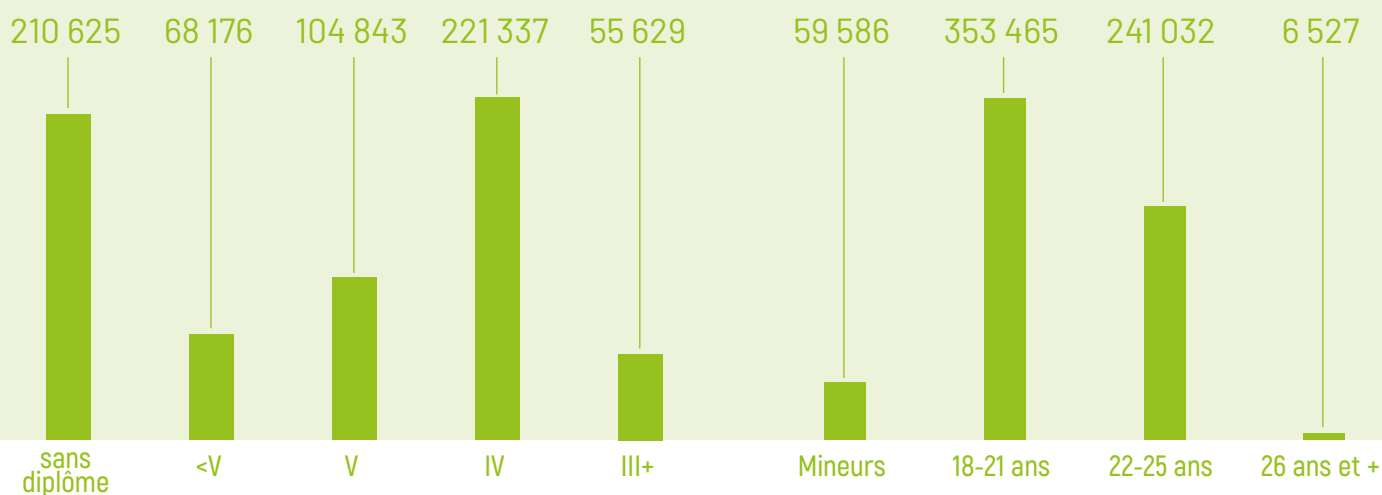


Répartition par niveau de diplômes

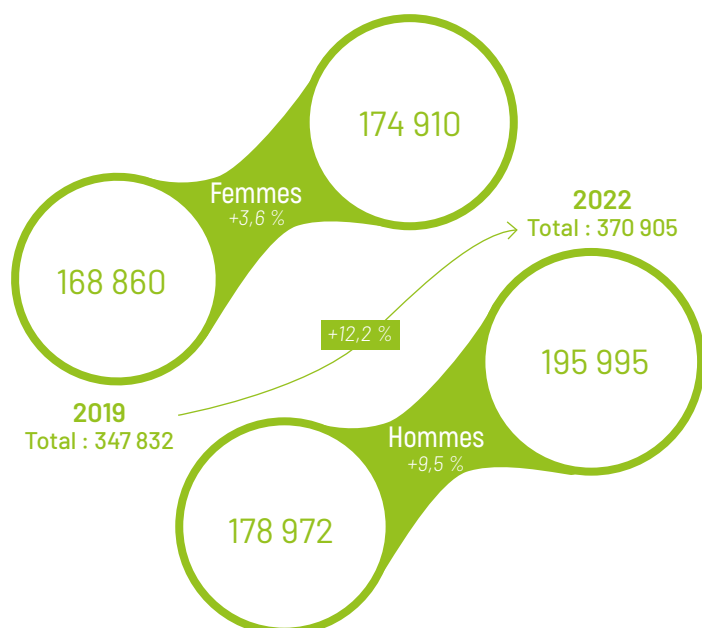
Les jeunes d'un niveau de formation égal ou inférieur au niveau V représentent plus de la moitié (58,1 %) des jeunes ayant accédé à un emploi, à un contrat en alternance, à une formation ou à une mission de Service Civique.

Répartition par tranches d'âge

Les jeunes âgés de 18 à 21 ans représentent la majorité (53,5 %) des jeunes ayant bénéficié d'une mesure d'insertion en 2022.



a. 370 000 jeunes ont signé un contrat de travail



Les Missions Locales, acteurs centraux du Service public de l'emploi, ont initié de nombreuses actions pour accompagner les jeunes vers et dans l'emploi, avec un partenariat étroit avec le monde de l'entreprise structuré.

En 2022, ce sont près de 600 000 contrats de travail (609 034) qui ont été signés par plus de 370 000 jeunes accompagnés par les Missions Locales. Les emplois représentent les trois quarts (72,3 %) des mesures mobilisées pour les parcours d'insertion des jeunes accompagnés par les Missions Locales, notamment les CDD (61,4 %).

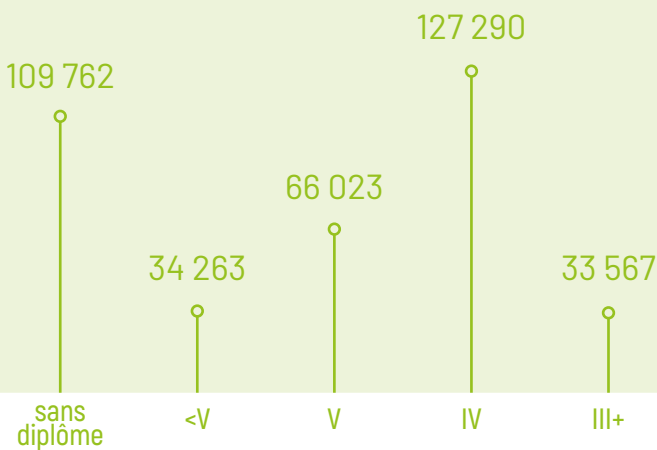
Ce sont plutôt les jeunes hommes qui accèdent à l'emploi (52,3 %) et leur nombre est en augmentation de 9,5 % sur quatre ans, le nombre des jeunes femmes augmentant seulement de 3,6 % depuis 2019.

Ce nombre de jeunes en emploi est en augmentation de 6,2 % sur quatre ans, avec une augmentation importante du nombre de jeunes en CDI (+19,8%), notamment les jeunes hommes (+27,3 %). Le nombre des jeunes en CDD connaît une moindre évolution depuis 2019 (+3,6 %), sauf pour les jeunes gens (+6 %).

Ce sont surtout les jeunes mineurs en CDI qui augmentent le plus (+70,7 %). L'augmentation du nombre de jeunes en CDD (+3,6 %) concerne plus les jeunes âgés de plus de 22 ans (+19,4 %).

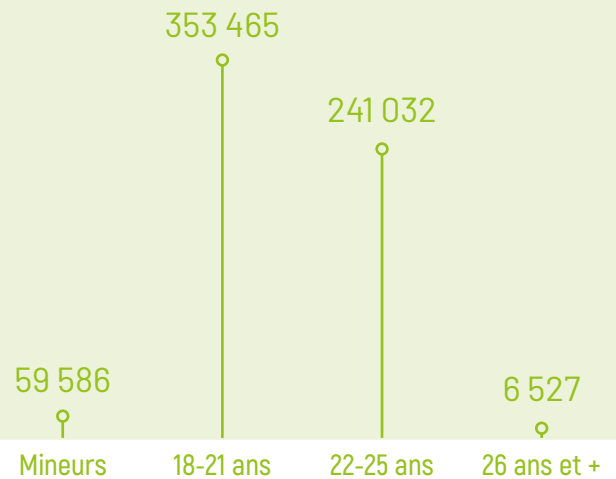
Accès à l'emploi : répartition par niveau de diplômes

Les jeunes de niveau V et inférieur ou sans diplôme représentent plus de la moitié (56,6 %) de ceux qui ont accédé à l'emploi en 2022, bien que leur nombre augmente moins que la moyenne sur 4 ans (+4,6 %), sauf les jeunes sans diplôme dont le nombre augmente de 16,4 %. Le nombre des jeunes de niveaux III augmente le plus depuis 2019 (+39,9 %)



Accès à l'emploi : répartition par tranches d'âge

La majorité des contrats ont été signés avec les jeunes âgés de 18 à 21 ans, dont le nombre diminue sur 4 ans (-6,2 %). Ce sont surtout pour les plus de 26 ans (x 12) même s'ils restent très minoritaires (1,2 %) et les mineurs (+32,7 %) que le nombre de contrats signés augmente le plus sur quatre ans.



Près d'un tiers (30%) des jeunes entrés en emploi en 2022 sont **issus d'un QPV (16,7 %) ou d'une ZRR (13,3 %)**.

Les **jeunes travailleurs handicapés** voient également leur nombre augmenter de manière très significative (+60,7 %), même s'ils sont peu représentés parmi la population totale en emploi (1,8 %).

Leur nombre augmente respectivement sur 4 ans de 10,9 % et de 3,2 %, **notamment avec l'augmentation du nombre des CDI signés.**

b. 66 000 jeunes en contrats en alternance

Depuis leur création, les Missions Locales ont toujours été un des acteurs essentiels de l'accès des jeunes aux contrats en alternance, quelle que soit l'évolution des politiques publiques, favorisant notamment le développement de l'apprentissage.

En effet, il permet au jeune salarié de suivre une formation en alternance entre son entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation. La loi du 5 septembre 2018, en réformant le système de financement et de fonctionnement de l'apprentissage, a contribué fortement au développement de ces contrats d'alternance.

En 2022, les jeunes hommes accèdent majoritairement (54,1 %) aux contrats en alternance et leur nombre évolue de plus d'un quart en quatre ans (+25,3 %).



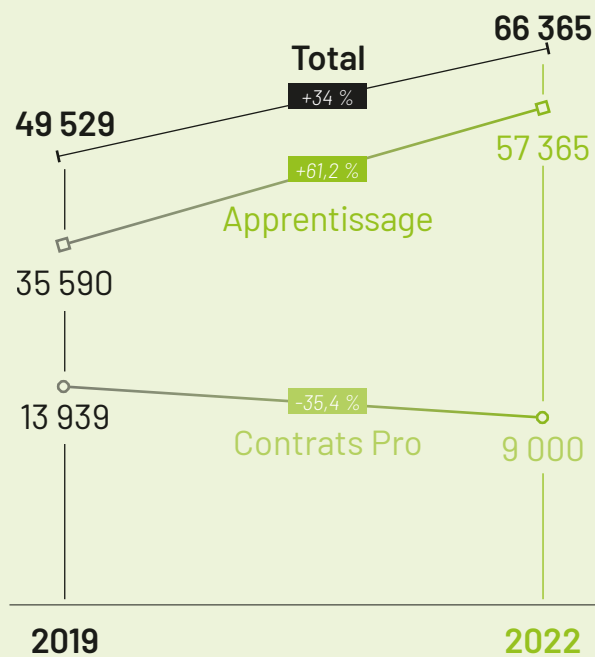
Bien que moins nombreuses (45,9 %), les jeunes femmes voient leur nombre de contrats signés doubler depuis 2019 :

+105,4%

C'est surtout le nombre de contrats d'apprentissage signés avec les **jeunes femmes** qui croît fortement, avec **leur quasi doublement en 4 ans (+94,8 %)**, alors que ceux signés avec les **jeunes hommes augmentent de 40,8 %**.

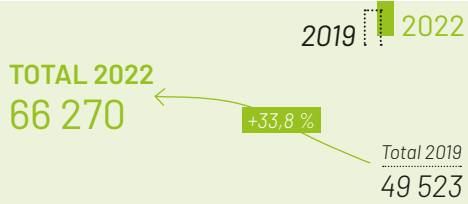
La majorité des contrats en alternance sont signés avec des jeunes âgés de moins de 21 ans (73 %), et leur nombre croît de près d'un quart depuis 2019 (+23,6 %). Bien que moins nombreux (27 %), les jeunes âgés de 22 ans et plus voient leur nombre augmenter de 72 % en quatre ans, notamment grâce au nombre des contrats d'apprentissage signés qui explose (+150 %).

Évolution du nombre de jeunes en alternance

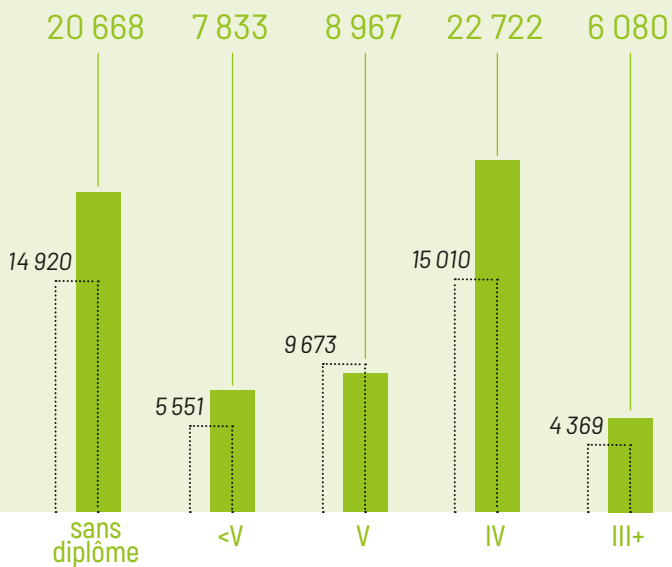


En 2022, les Missions Locales ont accompagné la mise en relation de près de 70 000 jeunes (66 270) avec les entreprises pour la signature de contrats en alternance dont plus de 60 000 contrats d'apprentissage. Ce nombre de contrats d'apprentissage signés connaît une très forte croissance depuis 2019 (+69 %), alors que le nombre de contrats de professionnalisation (9 330) diminue sur la même période (-32,9 %). Ainsi, le nombre de jeunes en contrats en alternance en 2022 (66 365) augmente de plus d'un tiers (+34 %) sur ces quatre dernières années.

Répartition par niveau de diplôme et évolution



Les jeunes sans diplôme ou d'un niveau égal au niveau V sont majoritairement représentés (56,5 %) parmi les signataires de contrats en alternance, mais leur nombre augmente moins que la moyenne générale (+24,3 %), et ce sont les jeunes de niveau IV et III qui voient leur nombre augmenter plus que la moyenne, respectivement +51,4 % et +39,2 %.



Ce sont surtout ces jeunes de niveau IV et III, ayant signé un contrat d'apprentissage, qui sont plus nombreux, avec plus qu'un doublement de leur nombre depuis 2019, alors que le nombre de contrats de professionnalisation signés avec ceux-ci diminue de plus de la moitié (-55 %) dans la même période.

L'augmentation sur 4 ans des jeunes ayant signé un contrat en alternance concerne :

ceux ayant une
RQTH
+79%

ceux issus des
QPV
+51%

Le nombre des **jeunes ruraux en alternance** augmente également, mais dans une moindre mesure depuis 2019, mettant en évidence leurs difficultés de mobilité entre le domicile, l'entreprise et le centre de formation.

+24,8%



c. 115 000 jeunes en immersion en entreprise

Afin de permettre aux jeunes de découvrir un métier, de connaître le monde de l'entreprise, voire d'acquérir une première expérience professionnelle, les Missions Locales peuvent leur proposer des périodes d'immersion en entreprise.

Le nombre de jeunes en immersions professionnelles diminue légèrement (-8,2 %) depuis 2019, un peu plus pour les jeunes femmes (-8,6 %), et surtout pour les jeunes de niveau V (-31,6 %) et ceux âgés de 18 ans

à 21 ans (-19,9 %), alors que le nombre des jeunes des autres tranches d'âge augmente.

Cette diminution de jeunes en immersion concerne également les jeunes issus de QPV (-5,5 %) ou de ZRR (-11,5 %). À l'inverse, le nombre des jeunes ultramarins comme les jeunes ayant une RQTH sont plus nombreux à avoir bénéficié d'une immersion sur 4 ans, en augmentation respectivement de 7,8 % et de 50 %.

En 2022,
plus de **115 000**
jeunes ont bénéficié de cette
disposition d'aide à l'orientation
et à l'accès à l'emploi.

51,4 %
jeunes hommes



Les jeunes hommes ont été les plus nombreux à bénéficier d'une immersion professionnelle.

66,4%



des jeunes sans diplôme ou de niveau égal ou inférieur au niveau V.



d. 130 000 jeunes en formation professionnelle

Depuis leur création en 1982, les Missions Locales ont en responsabilité l'orientation et le suivi des jeunes dans les actions de formation professionnelle. Cette compétence a été confirmée en 1994 puis en 2014 dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle pour les jeunes âgés de moins de 26 ans.

En 2022, elles ont mobilisé les différents dispositifs de formation professionnelle pilotés notamment par les Régions ou Pôle emploi, pour favoriser la formation de base ou l'accès à une qualification professionnelle des jeunes dans le cadre de leur parcours d'accès à l'emploi.

Ce sont plus de 150 000 actions de formation qui ont été mobilisées en 2022, notamment dans le cadre des plans régionaux d'investissement dans les compétences. Ces formations ont concerné en majorité les jeunes hommes (53,2 %) dont le nombre augmente de 6,8 % depuis 2019, les jeunes femmes étant moins présentes avec un nombre quasi stable sur 4 ans (+1,3 %).

En 2022, les actions de formation ont été mobilisées majoritairement pour les jeunes de faible niveau de formation professionnelle :

65,3%
sont de niveau V et inférieur

40%
sont sans diplôme.

Cependant, le nombre des jeunes de niveau V a diminué (-20,9 %) sur 4 ans, comme ceux habitant en ZRR (-3,3 %) alors que le nombre d'entre eux accompagnés augmente sur la même période (+2,5 %). À l'inverse, les jeunes résidant en QPV (+10,7 %) ou dans les territoires ultramarins (+12,9 %) sont plus nombreux à bénéficier d'une formation en 2022 qu'en 2019.

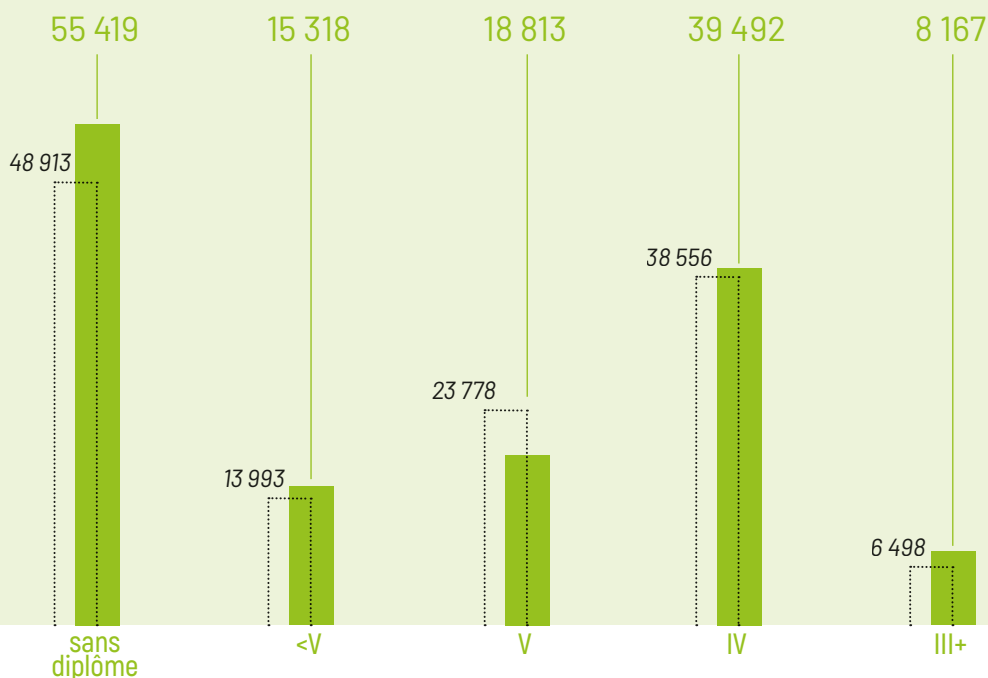
Les jeunes travailleurs handicapés ont également été plus orientés dans les actions de formation en 4 ans (+44,4 %).

Répartition par niveau de diplôme et évolution

Les jeunes entrés en formation ont augmenté de 4,2 % en 4 ans, notamment les jeunes sans diplôme (+13,3 %) ou de niveau inférieur au niveau V (+9,5 %). Les jeunes de niveau III (+25,7 %) entrés en actions de formation sont également plus nombreux mais ils restent minoritaires (6 %).

TOTAL 2022
137 209

+4,2% Total 2019
131 738



e. 26 000 jeunes rescolarisés

L'enquête illustrative auprès de 100 structures sur le partenariat confirme que les Missions Locales contribuent à la rescolarisation des jeunes, souvent en lien avec les CIO (98 %), les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire (99 %), ou avec les établissements scolaires (93 %), notamment pour le repérage des jeunes déscolarisés (90 %). Dans ce cadre, elles remobilisent les jeunes pour leur permettre d'engager un nouveau parcours scolaire (93 %). Toutes les Missions Locales interrogées informent les jeunes sur l'offre de service de la Mission Locale, sur l'obligation de formation et sur les métiers.

2019 2022

En 2022, ce sont plus de 26 000 jeunes qui ont été rescolarisés, notamment les jeunes femmes (54,1 %), les jeunes mineurs (32,4 %) ou ceux âgés de 18 à 21 ans (51,3 %) et les jeunes de niveau IV (40 %).

Le nombre des rescolarisations est en augmentation sur quatre ans (+5,7 %), notamment les jeunes femmes (+8,9 %), les jeunes d'un niveau inférieur au niveau V (+46,6 %) ou sans diplôme (+24,8 %) et les jeunes mineurs (+15,4 %) ou ceux âgés de 22 à 25 ans (+27,7 %). Seul le nombre des jeunes de niveau V diminue de près de la moitié (-47,4 %) et ceux de niveau III de 8,7 %.

Sur 4 ans,

le nombre des jeunes rescolarisés issus des QPV augmente

7,7%

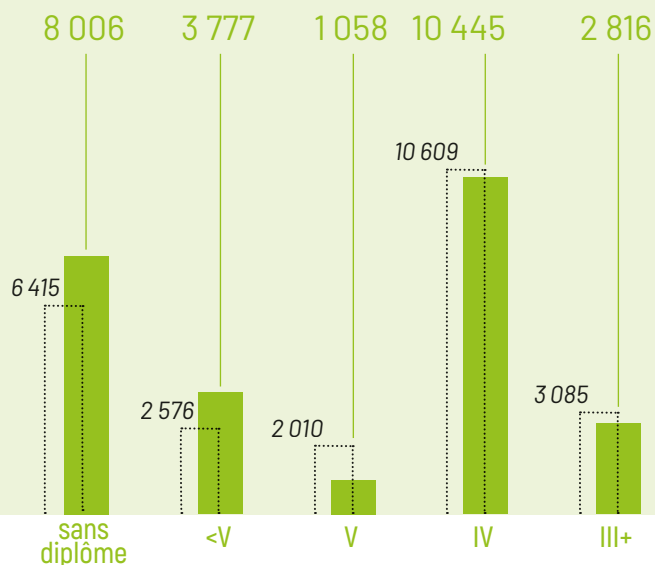
celui des jeunes rescolarisés résidant en ZRR diminue légèrement

-0,9%

TOTAL 2022
26 102

+5,7%

Total 2019
24 695



En outre, depuis 2021, les Missions Locales sont chargées de mettre en œuvre l'obligation de formation, une nouvelle étape proposée aux jeunes en situation de décrochage scolaire. Cette disposition, prévue dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté des jeunes, a été instaurée par la loi « Pour une école de la confiance » (article 15 de la loi du 26 juillet 2019).

L'obligation de formation concerne environ 60 000 jeunes de 16 à 18 ans qui ne seraient aujourd'hui ni en formation, ni en études, ni en emploi, qu'ils soient diplômés ou non. Elle porte l'ambition de ne laisser aucun jeune mineur sans solution de formation et d'accompagnement.

Elle vise à attaquer la pauvreté à la racine, en travaillant à l'insertion et à la qualification de chacun, en proposant des solutions de retour en formation sous statut scolaire, d'accès à la qualification et à l'emploi, avec une intervention rapide des réseaux de l'Éducation nationale, notamment des CIO et des Missions Locales.

f. 18 000 jeunes en mission de Service Civique

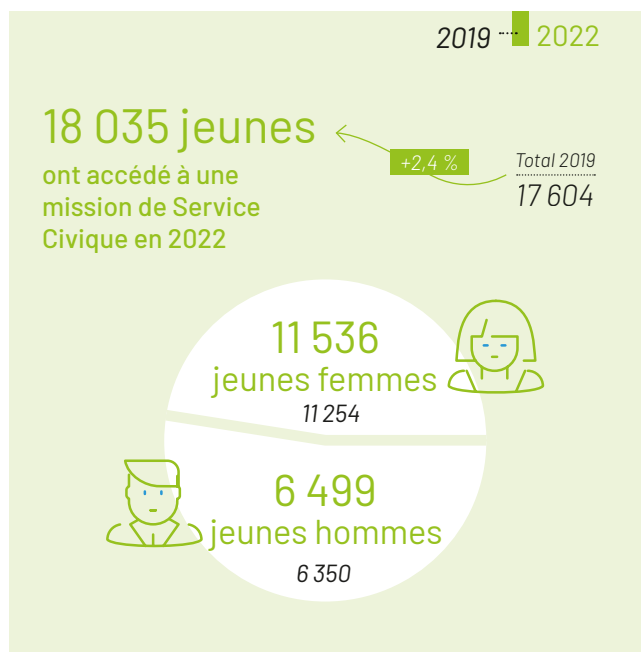
Depuis 2010, le réseau des Missions Locales a contribué au développement du Service Civique, en devenant au fil des années un acteur essentiel de l'accès des jeunes les moins formés à ce dispositif.

Non seulement les Missions Locales constituent le premier réseau associatif national d'orientation et d'accompagnement des jeunes en mission de volontariat,

mais elles organisent aussi des missions de Service Civique avec leurs partenaires dans les territoires, avec la création de plateformes d'accueil des jeunes volontaires.

Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'agrément collectif national porté par l'UNML, signé par convention de partenariat avec l'Agence du Service Civique.

En 2022,
plus de **18 000** jeunes ont
accédé à une mission de Service Civique.



Avec une majorité de jeunes femmes

64%

Un peu moins présentes au niveau national.

61%



Le nombre des missions mobilisées a peu augmenté en 4 ans (+2,4 %), malgré la forte augmentation de 100 000 missions au plan national, en septembre 2020, dans le cadre du plan « 1 jeune / 1 solution ».

La grande majorité des jeunes volontaires sont âgés de 18 à 21 ans (59,4 %), même si leur nombre diminue sur 4 ans (-8,9 %), contrairement aux jeunes mineurs dont le nombre et la représentativité ont quasiment doublé depuis 2019 (+90,8 %). Au niveau national, l'âge moyen de l'ensemble des jeunes en mission est de 21 ans.

Le nombre des jeunes d'un niveau V diminue sur 4 ans (-14,4 %), comme les jeunes de niveau IV (10,8 %), alors que celui de ceux qui ont un niveau inférieur augmente depuis 2019 (+27,1 %). À l'inverse, les jeunes issus des QPV (-1,5 %) ou des ZRR (-7,6 %) sont moins nombreux en Service Civique sur 4 ans.



2019 2022

TOTAL 2022

18 035

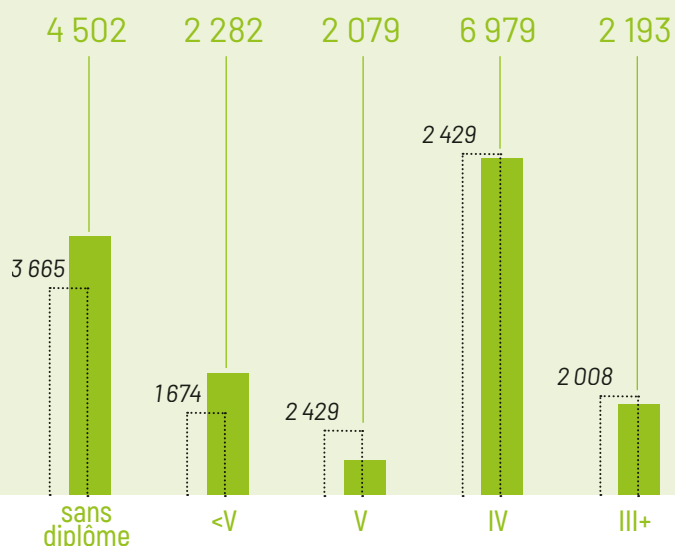
+2,4 %

Total 2019
17 604

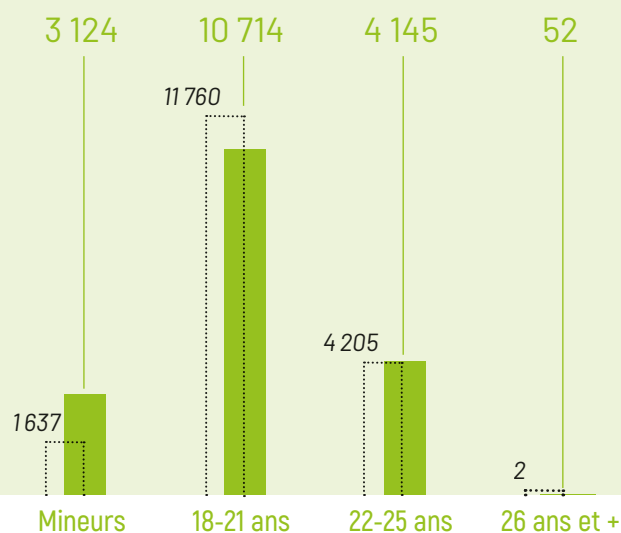
Les jeunes orientés et accompagnés par les Missions Locales en mission de Service Civique ont un niveau inférieur au bac (49,1 %), alors que seulement 22 % de l'ensemble des jeunes en Service Civique au plan national ont un niveau inférieur au bac.

Les jeunes de niveau IV et plus sont beaucoup moins représentés (50,9 %) parmi les jeunes volontaires accompagnés par les Missions Locales, contrairement à l'ensemble de la population en Service Civique au plan national (78 %).

Répartition par niveau de diplômes



Répartition par tranches d'âge



5. LA PRISE EN COMPTE GLOBALE DES ATTENTES DES JEUNES : UNE RÉALITÉ VÉRIFIÉE

Depuis leur origine, les Missions Locales ont développé une approche globale des besoins des jeunes dans le cadre de l'accompagnement de leur parcours d'accès à l'autonomie et à l'emploi. Cette approche prend en compte l'ensemble des difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés, dont l'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité, au logement, à la santé, à l'accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale permet ainsi de lever les obstacles à l'insertion vers et dans l'emploi et dans leur vie quotidienne.

L'action des Missions Locales auprès de chaque jeune permet de prendre en compte l'ensemble de ses besoins grâce à la mobilisation des ressources locales, mais aussi grâce au développement d'actions favorisant l'accès des jeunes aux droits sociaux.

Les exemples ci-dessous démontrent ces capacités d'ingénierie et d'innovation que les Missions Locales ont su développer, dans la suite des préconisations de Bertrand Schwartz.

a. L'engagement et la participation des jeunes

« Rien ne se fera sans les jeunes. C'est pourquoi cette politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse », comme l'a affirmé Bertrand Schwartz dans la postface de son rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en septembre 1981. Les Missions Locales se sont inspirées de ce principe depuis leur création, tant lors de l'accompagnement personnalisé de chaque jeune que dans le cadre d'actions collectives où leur contribution active est mobilisée, non seulement comme réalisateurs des projets mais également comme concepteurs de ceux-ci.

Cette approche de la participation dans le cadre de l'accompagnement emprunte ce raisonnement quant au développement des capacités transversales et « d'agir en situation ». L'enjeu est double : apporter une réponse aux jeunes qui n'adhèrent pas aux actions traditionnelles d'accompagnement et créer un levier d'action pour favoriser le pouvoir d'agir des jeunes dans un contexte de distension du lien insertion sociale et emploi.

L'enquête illustrative démontre cette volonté d'accompagner le pouvoir d'agir des jeunes. Les 3/4 des Missions Locales (88) ayant répondu à cette question organisent des ateliers citoyenneté et les 2/3 portent une plateforme de Service Civique dans le cadre de l'agrément national porté par l'UNML. 20 % des Missions Locales de cet échantillon participent au « Lab'Expression des jeunes » national, notamment au Festival Vox Milo animé par l'UNML avec le réseau des Missions Locales impliquées.

La création d'activités par les jeunes est également une autre forme de participation que les Missions Locales accompagnent. Selon l'enquête en ligne auprès des Missions Locales, les 3/4 des Missions Locales de l'échantillon ont intégré cette démarche dans leur offre de service. La moitié d'entre elles ont un référent interne dédié et 1/5^e a développé un groupement de créateurs. Elles complètent leur offre de service interne par un partenariat fort avec les Boutiques de gestion (81 %), les chambres consulaires (74 %) et l'Adie (69 %).

Les exemples ci-dessous illustrent les actions accompagnant la participation et le pouvoir d'agir des jeunes, avec des déclinaisons différentes.

Avec la mise en place du studio « ML Prod », la **Mission Locale de Charleville-Mézières** a développé l'utilisation de la vidéo comme outil de mobilisation et de participation des jeunes en mode projet. Elle a utilisé trois clés d'entrée pour la réalisation des projets : carte blanche (projets proposés par les jeunes), projets commandités par des acteurs locaux et le « Lab'Expression des jeunes », dans le cadre du réseau animé par l'UNML. Dans le cadre de ce projet financé par l'État et la Région Grand-Est, les jeunes conçoivent et rédigent les questions des interviews, filment le reportage, mènent les interviews et montent la vidéo.



Dans le cadre de l'action « Épreuves de femmes. Clichés en balade », la **Mission Locale du Pays Messin** a choisi de donner la parole à un ensemble de jeunes pour qu'ils s'expriment sur un sujet qui les concerne, avec la réalisation d'une exposition sur leur quotidien, l'environnement, les émotions et les tâches qui incombent à un ensemble de 7 jeunes femmes de 16 à 25 ans. En outre, cette action leur a permis de traduire des émotions, des sensations et leurs points de vue, autrement que par l'écriture ou la parole uniquement.

Avec le « projet XZ », la **Mission Locale des Deux Rives** a également proposé aux jeunes engagés dans le CEJ de participer à la conception du projet « Création d'un service public local de mise à disposition gratuite de vélos » au profit de la population locale, jeunes et adultes. Ce projet a été conçu avec la participation d'un groupe de jeunes volontaires et d'un groupe d'élus de la communauté de communes disposés à les accompagner dans l'atteinte de cet objectif. De nombreuses réunions furent nécessaires entre jeunes, avec les élus et des acteurs locaux pour l'acquisition des engins et la recherche des lieux d'implantation au sein de quelques mairies ciblées pour leur localisation stratégique.

Dans le même domaine culturel, la **Mission Locale du Haut Périgord** a initié « Métamorph'OSE », une action qui vise à permettre à des jeunes engagés dans un CEJ de participer à la création d'un documentaire avec un professionnel.



Mission Locale du Haut Périgord

Ainsi, les jeunes mobilisés ont organisé 3 ciné-débats « Quelle place pour les jeunes et leurs projets en Périgord Vert ? » regroupant 250 participants (habitants, élus, entreprises...) pour échanger sur cette question autour de la projection du documentaire qu'ils ont écrit et réalisé. Les jeunes ont pu vivre l'expérience d'animer un temps d'échanges et de réflexions avec les publics présents sur la question de la place des jeunes et de leurs projets sur le territoire.

b. L'accès des jeunes à la santé

Comme le stipule l'article L.5314-1 du Code du travail, « les Missions Locales sont reconnues comme participant au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé ».

Cet engagement des Missions Locales pour la santé des jeunes est confirmée par l'enquête auprès de l'échantillon des 100 Missions Locales. Elles conduisent des actions pour l'accès des jeunes aux droits à la santé (95 %), en matière de prévention des conduites à risques (91 %), de bien-être ou de nutrition (89 %). 86 % des répondants ont un référent santé et 69 % un psychologue à l'intérieur de la structure. La majorité d'entre elles interviennent en partenariat avec la CPAM (97 %), les centres de bilan de santé (91 %), les ARS (79 %) ou les maisons des adolescents (70 %).

Avec l'action « Serenity », la **Mission Locale de Bergerac** a décidé de favoriser la visibilité des partenaires santé de son territoire pour l'accès aux soins du public cible. Elle accompagne les jeunes vers les structures santé de façon proactive avec une dimension de « aller vers ». Elle développe des actions d'animation en matière de santé et

plus précisément en termes de prévention et d'éducation à la sexualité, en devenant un premier lieu d'accueil et de ressources, identifié comme tel par les jeunes 16-25 ans. Cette action financée par la Région Nouvelle Aquitaine est menée avec un groupe de 20 jeunes « Ambassadeurs Vie affective et sexuelle » tout au long de l'année, encadré par un animateur et piloté par une conseillère en charge du projet.



Mission Locale du sud Mosellan

Afin d'améliorer la santé globale des jeunes, la **Mission Locale du Sud Mosellan** dans le cadre de son action « Bouger mieux, bouger plus » propose tout au long de l'année et de façon régulière une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à l'activité physique. Cette initiative soutenue par l'ARS est organisée pour des jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ, avec des séances d'information (13 dans l'année) et des séances d'activités physiques en collectif

(sport collectif en intérieur, sport collectif nature en plein air) et à faire soi-même à la maison. Le but n'est pas de promouvoir le sport mais bien d'inscrire l'activité physique dans un schéma de santé globale.

Dans le même objectif d'accès des jeunes à la santé, la **Mission Locale de Libourne** a initié un « Escape Game Santé », action soutenue par l'ARS et la Région Nouvelle Aquitaine. Il s'agit dans ce cadre de sensibiliser le public aux troubles de la dépression en mobilisant les acteurs du

territoire autour de ce thème. Cette initiative contribue à sensibiliser aux enjeux de la prévention, à augmenter les connaissances des participants face à la dépression et à la santé psychique, à leurs symptômes, et à initier un changement de comportement concret chez les personnes.

En initiant la « Plateforme d'accroche des invisibles », la **Mission Locale de Thur Doller** a décidé de lutter contre les conduites à risques, les pratiques addictives ou l'hygiène alimentaire, avec la prise en compte des risques psychosociaux. Elle promeut également l'activité physique à des fins de santé avec les jeunes également accompagnés dans le cadre du CEJ. Cette initiative est conduite avec des associations locales, des établissements publics comme Pôle emploi et des entreprises d'insertion.

Avec l'action « Bien dans mon job », la **Mission Locale des Graves** a organisé une semaine pour que les jeunes apprennent à se sentir bien dans leur futur job. Elle propose aux jeunes à travers cette action une multitude d'activités liant la santé et le travail : échanges sur le bien-être au travail mais aussi la nutrition, des ateliers pour travailler l'estime et la confiance en soi, le pitch professionnel, des activités physiques, des visites d'entreprise pour évoquer la sécurité au travail et les bonnes postures.



Mission Locale de Libourne

c. L'aide à la mobilité

La mobilité peut constituer un frein important à la réalisation des parcours d'accès des jeunes à l'emploi, à la formation et à l'autonomie. En effet, les jeunes en insertion sociale et professionnelle peuvent être amenés à refuser voire à abandonner une formation, un emploi pour des difficultés de mobilité.

Les freins à la mobilité sont variés : absence de transports en commun, voire appréhension à les prendre, difficulté à acheter un billet de train, méconnaissance des solutions de transports sur le territoire, financement du permis de conduire, absence de véhicules pour rejoindre le lieu de formation ou de travail.

De nombreuses Missions Locales ont pris en compte ce frein à l'insertion des jeunes dans le cadre de leur projet de territoire en partenariat avec les acteurs publics et privés. Ainsi, les Missions Locales interrogées indiquent mobiliser les aides financières à la mobilité des jeunes

(96 %), préparer les jeunes au permis de conduire (83 %) et à organiser des informations collectives des jeunes sur les solutions de mobilité. Pour ce faire, les 3/4 ont instauré un référent interne à la mobilité.

La **Mission Locale de Sélestat** a développé « La formation au code de la route » afin de permettre l'obtention du permis de conduire, en adaptant celle-ci aux besoins spécifiques des personnes accompagnées. La formation, d'une durée d'un mois par trimestre, comprend trois demi-journées de théorie et trois demi-journées de pratique. Elle contribue à développer les compétences pratiques de la conduite, de réduire le stress et de favoriser la concentration, mais également de renforcer l'estime de soi et l'intégration sociale.

La **Mission Locale des Deux Rives** (Cadillac) couvre un vaste territoire rural, dépourvu de transports collectifs sur les 2/3 des communes concernées, causant de nombreuses difficultés de mobilité aux jeunes. Elle a développé une action intitulée « Le permis pour tous », en partenariat avec les auto-écoles. Cette action financée dans le cadre du CEJ et par le Département a pour objectifs de faciliter et d'accélérer la passation du code de la route, puis du permis de conduire pour tous les jeunes accompagnés et plus particulièrement ceux qui bénéficient du CEJ.

Afin d'aider les jeunes à sortir de leur ville, la **Mission Locale de Romorantin** a organisé avec les jeunes en CEJ « Une journée à Paris » avec des visites de lieux culturels et de monuments. Cette initiative leur a permis de découvrir de nouveaux lieux pour sortir de leur zone de confort et d'envisager l'ailleurs comme une possibilité.



Mission Locale de Sélestat

d. Les loisirs, la culture : outils de l'accompagnement

Le sport, les loisirs et la culture font partie intégrante des outils utilisés pour mobiliser les jeunes et pour les engager dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Par ces activités, les Missions Locales contribuent au développement personnel et à la participation sociale des jeunes, notamment parce que l'accès à ces activités reste très marqué socialement, surtout pour les jeunes en situation de précarité, malgré le développement d'une offre culturelle et de loisirs abondante dans les métropoles.

Avec « La médiation artistique », la **Mission Locale du Pays de Lorient** utilise cette pratique comme un levier de l'insertion des jeunes, avec de nouvelles actions

collectives artistiques et culturelles témoignant une volonté de la Mission d'expérimenter de nouvelles formes d'intervention, en réponse aux besoins identifiés dans les parcours individuels. Elle se réalise dans le cadre d'ateliers qui font travailler en collaboration plusieurs professionnels avec des groupes de jeunes leur permettant d'éprouver, autour de pratiques culturelles, l'expression, la confiance en soi, en développant des modes de communication artistique comme le slam, l'écriture, la réalisation d'un clip vidéo.

Afin de permettre l'accès à de nombreuses activités culturelles aux jeunes accompagnés notamment dans la cadre du CEJ, la **Mission Locale d'Orléans** a imaginé l'action « Vive la culture ! ». Cette action a pour objectif de les sensibiliser à l'importance de la culture, de leur permettre d'entrer dans des lieux qu'ils pensent « ne pas être pour eux » dans divers domaines comme les théâtres, la visite de musées, d'expositions, la participation à des concerts...



Mission Locale d'Orléans

Dans le cadre de « La plateforme d'accroche des invisibles », la **Mission Locale de Thur** a choisi les loisirs comme outil d'accroche et de mobilisation des jeunes. L'objectif de cette approche est d'amener les « jeunes invisibles » des services publics ou des associations à mobiliser les acteurs partenaires dans le champ de la jeunesse, intervenant dans les domaines des loisirs, de l'insertion et de l'intégration.

e. Les autres actions en matière d'accompagnement global des jeunes

L'enquête illustrative conduite auprès de l'échantillon de 100 structures confirme l'engagement des Missions Locales dans l'accompagnement des jeunes sous mains de justice, dans l'accès des jeunes au logement ou aux ressources financières.

Ce sont trois quarts des structures répondantes qui conduisent des actions en milieu carcéral ou en milieu ouvert, avec un référent qui accompagne les jeunes sous mains de justice, notamment dans le cadre de permanences pour 40 % d'entre elles. Leurs interventions se réalisent avec un partenariat étroit avec les SPIP (98 %), les services de la protection judiciaire de la jeunesse (86 %) ou les établissements pénitentiaires (56 %).

Enfin, 9/10^e des Missions Locales répondantes contribuent au fonctionnement des Fonds d'aide aux jeunes en assurant le secrétariat de la commission d'attribution et/ ou en assurant la gestion financière des aides accordées aux jeunes.

Elles mobilisent également d'autres partenaires pour soutenir les jeunes dans leur subsistance quotidienne, comme les CCAS des communes (100 %), les associations caritatives (94 %), la Région (88 %) et la CAF (78 %).

2/3 des structures
disposent d'un référent
logement en interne.

En partenariat avec :

les FJT ou les
CLLAJ (81 %)

la CAF (80 %)

Action Logement
(75 %)

les structures
d'hébergement
d'urgence (94 %)

La quasi-totalité des Missions Locales (95 %) ayant répondu à l'enquête en ligne organisent des actions pour favoriser l'accès des jeunes au logement notamment au travers d'actions d'information sur leurs droits et les ressources de leur territoire ou d'actions (90 %) favorisant l'accès au logement (72 %).

L'engagement des 12 Missions Locales ultramarines

1. L'ORGANISATION DES MISSIONS LOCALES ULTRAMARINES

Le réseau des Missions Locales est très présent dans les territoires ultramarins, avec 12 structures dont 4 à La Réunion, 3 en Martinique, 2 en Guyane et une sur chacun des territoires suivants : Mayotte, Guadeloupe et Saint-Martin, la dernière Mission Locale créée en 2022.

Les Missions Locales ont ouvert 216 sites d'accueil, couvrant les 129 communes de ces territoires ultramarins. Les professionnels des Missions Locales ultramarines représentent 835 ETP en 2021, nombre en augmentation de 22,2 % depuis 2019.

Une Association régionale des Missions Locales appuie et accompagne les 4 Missions Locales du territoire de La Réunion.

2. LES JEUNES EN CONTACT, NOUVELLEMENT ACCUEILLIS OU ACCOMPAGNÉS

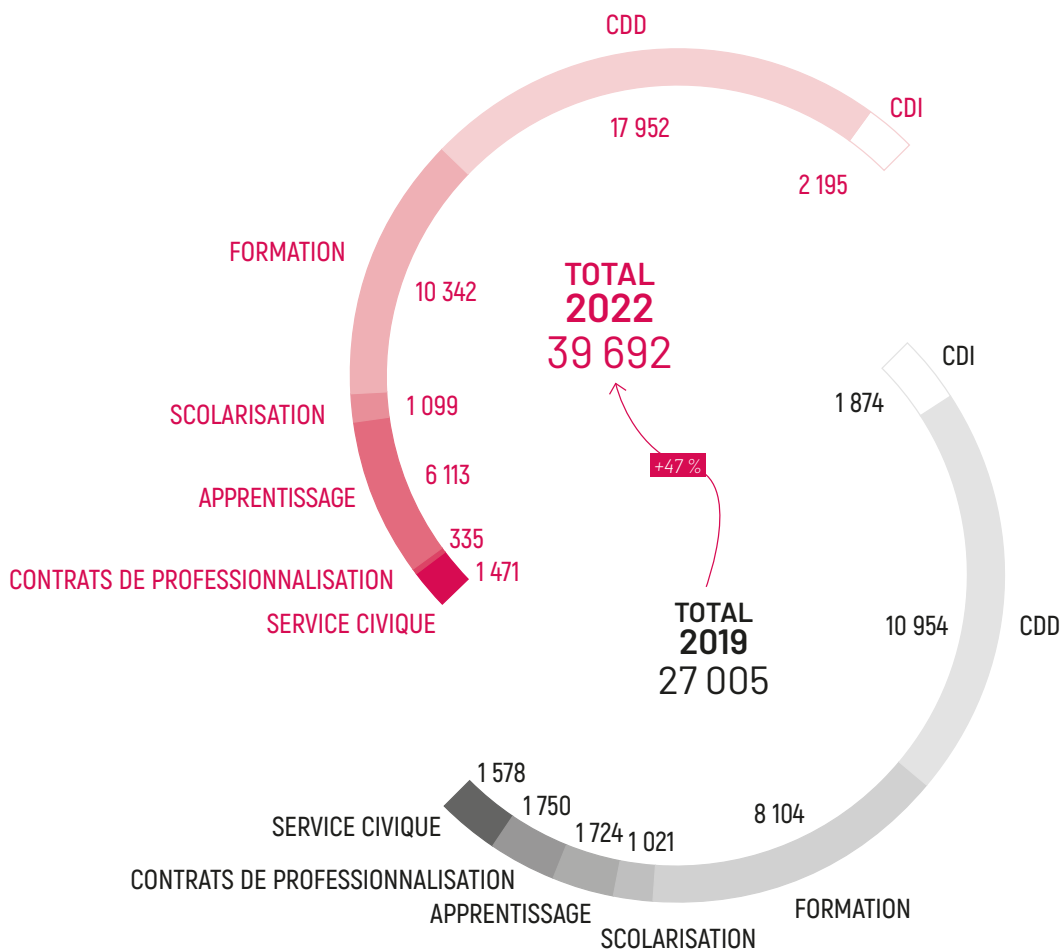


Les jeunes femmes représentent 49,4 % des jeunes ultramarins en contact avec une des Missions Locales en 2022. Ceux d'un niveau égal ou inférieur au CAP représentent 56,3 % des jeunes ultramarins en contact.

Les Missions Locales ultramarines ont accompagné les parcours de 68 220 jeunes en 2022, en augmentation de 28,5 % en 4 ans, représentant 6,2 % de la population totale accompagnée par le réseau national. L'accompagnement intensif concerne aussi un nombre grandissant de jeunes ultramarins (14 292), qui a plus que doublé (+126 %) depuis 2019.

Parmi les jeunes ultramarins accompagnés, ils sont au nombre de 10 400 à avoir bénéficié d'une immersion professionnelle en entreprise (+7,8 % depuis 2019).

3. LES MESURES MOBILISÉES POUR LES JEUNES ULTRAMARINS



Les Missions Locales ultramarines ont mobilisé en 2022 près de 40 000 dispositifs d'accès à l'emploi, à la formation ou au volontariat, en augmentation de 47 % depuis 2019. Ce sont les contrats de travail qui ont été majoritairement utilisés (50,7 %) pour les jeunes ultramarins accompagnés.

Les contrats d'apprentissage qui ont été les plus mobilisés en 4 ans (+254 %), compensent largement la diminution des contrats de professionnalisation (-80,6 %). Les CDD augmentent également (+63,9 %), comme les actions de formation (+27,6 %) puis enfin les CDI (+17,1 %) dans une moindre mesure.

4. LES ACTIONS POUR RENFORCER LA MOBILISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ULTRAMARINS

Dans le cadre d'un consortium, l'ARML de La Réunion a initié le projet « TA OIR, nou lé kapab » qui contribue à délocaliser l'intervention des 3 Missions Locales de ce territoire vers les lieux de vie des jeunes dits « invisibles ». Cette action concerne les jeunes âgés de 16 à 29 ans « NEET » et prioritairement les jeunes éloignés du Service public de l'emploi (SPE), confrontés à des difficultés particulières. Ceux-ci sont repérés et mobilisés dans une démarche « d'aller vers » en lien avec un réseau partenarial tissé tout au long de l'action, sur des espaces non institutionnels, au travers d'actions innovantes et selon le principe d'un accueil « hors les murs ».

La « phase d'aller vers » positionne la Mission Locale dès le repérage comme un facilitateur de parcours, afin de mobiliser le jeune à travers un évènement innovant dans son quartier. La « phase de mobilisation » contribue à redonner confiance au jeune vis-à-vis de lui-même et des institutions, afin d'engager une démarche active grâce au travail sur l'autonomie, la mobilité, l'accès au droit. Cette initiative régionale ayant permis de repérer 955 jeunes, dont 655 ont été mobilisés vers un parcours d'insertion, a été lauréat de l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux.



La **Mission Locale Est Réunion** a créé « la Brigade pour l'inclusion positive » afin de donner l'occasion à des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale d'être des acteurs reconnus et valorisés dans leur environnement. Cette action a pour objectif d'accompagner les jeunes autrement et hors les murs, afin de mieux les connaître et de mieux les accompagner notamment pour faciliter la promotion de leurs profils auprès des employeurs. Cette initiative contribue à développer leur sentiment d'utilité sociale, l'estime et la confiance en soi et de créer le déclic pour entamer un parcours d'insertion sociale et professionnelle réussi vers l'emploi et l'autonomie, dans le cadre de l'accompagnement qui leur est proposé. 388 jeunes ont bénéficié de cette action et 637 actions humanitaires individuelles ont été réalisées. Ce projet a été lauréat de l'appel à projet « 100 % inclusion » en 2020 et cofinancé par les collectivités ainsi que par le FSE.

Considérant que l'approche numérique est désormais inhérente à toute démarche d'insertion, la **Mission Locale du Centre Martinique (MILCEM)** a développé un outil digital, « PIX'M », dans le cadre de sa stratégie numérique. Cet outil permet aux jeunes accompagnés d'interagir de façon autonome et directement avec l'offre de service de la Mission Locale en matière d'emploi, de formation et de citoyenneté. Cette action contribue à lutter contre l'illectronisme et à agir résolument sur l'inclusion numérique des jeunes plus globalement. La permanence numérique ou tchat avec un conseiller a permis de créer un lien privilégié pendant le confinement entre les jeunes et la MILCEM. Afin de renforcer ce volet, la MILCEM a identifié et fédéré autour d'elle différents acteurs constituant un véritable écosystème de l'inclusion numérique des jeunes, comme la convention avec PIX pour évaluation des compétences numériques, ou « We TechCare » avec « les bons clics » ou Orange avec le « passeport numérique ». Cette action a été financée dans le cadre de l'appel à projets 2018 « Ensemble pour l'insertion des jeunes » de la Fondation Orange.

Afin de faciliter la pratique d'une activité physique pour les jeunes accompagnés dans le cadre du CEJ, la **Mission Locale de Mayotte** a initié « Koh-Maore », dont l'objectif est d'améliorer les connaissances du milieu sportif comme des activités physiques par les jeunes sur leur territoire. Cette action financée par l'ARS doit contribuer à maximiser leurs chances d'insertion de manière durable par le biais

de la formation ou de l'emploi dans le domaine sportif, considérant que les jeunes acquièrent leur confiance sur leur aspect physique, leur capacité mentale et la possibilité de convertir une passion en une profession.

La **Mission Locale de Guyane** a initié le dispositif « EDA, Égalité devant l'avenir » afin d'accompagner des jeunes de plusieurs communes dites enclavées sur le plan géographique comme sur le plan économique. Cet éloignement entraîne des disparités sociales fortes et a, de façon générale, des conséquences sur la vie des habitants. Elles ne sont accessibles qu'après plusieurs heures de route, voire de piste. D'autres nécessitent des trajets en avion, ou plus généralement en pirogue. C'est en partant de ces constats que la Mission Locale est allée à la rencontre des jeunes.

La **Mission Locale de Guyane** a également initié « Fabrik à talents », afin de prendre en compte les besoins des jeunes de l'Est qui rencontrent des difficultés de projection professionnelle. Il s'agit de proposer dans ce cadre un nouveau format de mobilisation autour d'une thématique commune : celle du développement de son territoire en lien avec son projet de vie avec une approche centrée autour du développement du pouvoir d'agir, et un format événementiel pour fédérer les jeunes sur un territoire. Ces actions favorisent l'égalité des chances et réduisent les différentes fractures sociales, numériques, économiques, en déplaçant l'offre de soutien et d'accompagnement dans les territoires isolés du territoire.



Mission Locale de Guyane

La **Mission Locale Est Réunion** avec l'action « Jeunes et logés » s'adresse aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans, qui ont un minimum de ressources et qui sont inscrits dans un parcours d'insertion actif. L'objectif de cet accompagnement au logement est de lever le frein à l'insertion professionnelle et sociale que constitue l'absence de logement ou la précarité dans le logement. Cette action contribue à réduire les difficultés des jeunes liées à l'éloignement géographique des bassins d'emploi, à la surpopulation du logement, aux violences au sein du foyer familial, ou à l'insalubrité du logement. Pour mettre en œuvre cette démarche, la Mission Locale Est Réunion contractualise, avec des bailleurs privés ou publics, des baux de location immobilière pour faciliter l'accès des jeunes à un logement.

Appuyer les employeurs dans le recrutement et l'intégration des jeunes

Comme le référentiel de labellisation le décrit, les Missions Locales accompagnent les employeurs pour le recrutement de jeunes et leur maintien dans l'emploi en développant un partenariat avec les entreprises de leur territoire.

Membres à part entière du Service public de l'emploi, elles ont également un partenariat renforcé avec Pôle emploi, visant à mettre en complémentarité leurs offres de service respectives auprès des jeunes et des entreprises. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de projets locaux de coopération entre les Missions Locales et les agences locales de Pôle emploi.

Les Missions Locales ont une bonne connaissance de la situation de l'emploi et des entreprises de leur territoire et elles ont développé des compétences pour favoriser le rapprochement des jeunes et des employeurs.

Ces actions passent par l'organisation de rencontres, l'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi, le développement du parrainage ou la recherche de solutions pour faciliter le recrutement de jeunes saisonniers.

Pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, les 100 Missions Locales ayant répondu à l'enquête en ligne ont pour la plupart (88 %) des collaborateurs à temps plein dédiés à la « relation entreprises ». Elles ont développé très majoritairement, outre la collaboration avec Pôle emploi (100 %), un partenariat avec les TPE (97 %), les entreprises de travail temporaire (91 %), les chambres consulaires (91 %), les grandes entreprises publiques (81 %), les fédérations professionnelles (75 %) et avec les OPCO (83 %). Le partenariat avec le secteur de l'insertion par l'activité économique est également fortement mobilisé par 95 % des structures.

Par exemple, la **Mission Locale de Rennes** utilise « la médiation active à l'emploi » qui s'articule autour de deux axes : un accompagnement vers l'emploi visant des mises en relation directe avec des employeurs, et un accompagnement dans l'emploi afin de sécuriser le parcours du jeune (démarche de Médiation active à l'emploi). Elle anime également un réseau d'employeurs afin de faciliter les collaborations autour de recrutements plus inclusifs des publics jeunes. Cette démarche de médiation soutenue par le FSE et la Métropole vise à mettre en relation directe jeunes et employeurs avec différentes modalités de collaboration avec les entreprises afin de valoriser les compétences et les atouts du jeune. L'accompagnement se poursuit pendant au moins 3 mois afin de favoriser la réussite du contrat de travail.

Afin de prendre en compte les besoins des employeurs en termes de logements saisonniers, afin de faciliter leur

recrutement et de fidéliser leur personnel, la **Mission Locale de l'Agglomération de Royan** a mis en place l'action « Un logement pour un emploi saisonnier ». La finalité de l'action est de développer un panel de solutions permettant notamment à des jeunes en situation de précarité ou résidant en zone rurale et sans moyen de locomotion d'être logés avec un loyer raisonnable dans des hébergements diversifiés (chambres chez l'habitant, des mobil-homes dans les campings...). Cette initiative a été soutenue par l'État, la Région Nouvelle Aquitaine et l'agglomération.

De nombreuses Missions Locales sont engagées dans le développement du parrainage des jeunes vers l'emploi, avec des financements spécifiques pour organiser et animer des réseaux de parrains bénévoles. Dans ce cadre, la **Mission Locale du Creusot** a organisé une action en mode *The Voice* intitulée « Choisis ton parrain ou ta marraine » afin de permettre à des jeunes d'être parrainés par des



Mission Locale du Creusot

professionnels pour un meilleur accompagnement vers l'emploi. Elle s'est déroulée lors d'un temps de rencontre de jeunes et d'éventuels parrains ou marraines de 7 entreprises mobilisées, en s'inspirant du principe de la fameuse émission *The Voice*.

En association avec les partenaires de son territoire, la **Mission Locale de Mulhouse** a proposé, dans le cadre du forum « Droit au but », un moment ludique aux jeunes et aux entreprises en utilisant le sport comme une forme de recrutement afin de renforcer les liens entre les acteurs du territoire et la Mission Locale et de répondre aux besoins de recrutement du territoire. Plusieurs ateliers sportifs se sont déroulés entre recruteurs et jeunes, ainsi que des ateliers cuisine et un job dating classique.

Lors de la « Journée du recrutement », la **Mission Locale du Drouais** a organisé la rencontre entre les employeurs et les jeunes, après une phase de préparation de ceux-ci. Cette rencontre directe avec les employeurs mais aussi avec les organismes de formation a permis aux jeunes d'avoir un entretien, de déposer leur CV, de poser leurs candidatures aux offres affichées et d'échanger sur les conditions de travail en entreprise.

Avec l'action « Double regard, jeunes entreprises », la **Mission Locale de Saintonge** organise une journée entière de rencontre entre des jeunes et des chefs d'entreprise en lien avec le club des Dirigeants commerciaux de France à Saintes. Elle utilise plusieurs activités pour favoriser les liens directs : le bowling, un Escape Game, un débriefing virtuel sous forme de « kahoot » et une soirée de rencontres.

Dans le même esprit, la **Mission Locale de Châlons-en-Champagne** a organisé une « Rencontre entre les jeunes et les agences d'intérim » de son territoire, en les réunissant à la patinoire pour créer une relation de proximité dans un autre contexte afin de casser les codes de l'entretien classique. Le but recherché est d'aller au-delà des compétences techniques des candidats pour mettre en valeur leurs compétences comportementales telles que la sociabilité, le leadership, le sens de l'organisation, la maîtrise de soi.


La **Mission Locale de Romorantin** a initié l'action « Handicap ou pas cap », en collaboration avec Cap Emploi et des associations sportives. Le but recherché a été de favoriser la rencontre des jeunes reconnus ou non reconnus travailleurs handicapés avec des employeurs dans un cadre différent (le sport), et ainsi de changer le regard des entreprises sur les jeunes dans différentes situations de handicap, visibles ou non visibles.

Afin d'appuyer les entreprises d'insertion par l'activité économique dans leur recrutement, la **Mission Locale du Pays Messin** a mis en place des informations collectives spécifiques tout au long de l'année 2022. L'objectif de ces rencontres est d'informer les jeunes sur les conditions d'accès à ces contrats spécifiques, de consulter les offres et de postuler en direct sur la plateforme accompagné de la conseillère dédiée à cette thématique. 27 sessions d'information collectives ont été mises en place en 2022 et 84 contrats ont été signés, majoritairement des CDD d'insertion en chantier d'insertion et des contrats intérim d'insertion.




Mission Locale de Romorantin

Les ARML : soutien aux Missions Locales en région et optimisation des moyens



Le rôle des Associations régionales de Missions Locales est reconnu par la loi du 5 mars 2014 qui leur donne une base législative dans leurs fonctions de représentation des Missions Locales au sein des CREFOP. Elles ont vocation à être les interlocutrices des services de l'État, des Régions et de l'ensemble des acteurs régionaux, publics, privés ou associatifs, en lien avec leur réseau régional de Missions Locales. Les ARML participent à la définition, aux côtés de l'État et des Régions, des orientations stratégiques relatives au droit à l'accompagnement des jeunes.

Afin de coordonner le réseau des Missions Locales et de contribuer à son développement et à son efficacité, elles contribuent à l'élaboration des programmes régionaux d'animation des Missions Locales à partir de leurs projets de territoire et des orientations des politiques publiques de l'État, des Régions et des autres collectivités territoriales. Ces programmes régionaux sont évalués en concertation avec les Missions Locales et les partenaires qui participent à leur financement.



Les ARML apportent un appui aux Missions Locales dans la mise en œuvre des politiques publiques et elles concourent au plan régional à leur pilotage et à leur évaluation. Les ARML assurent la fonction d'observatoire des parcours des jeunes et de valorisation des actions des Missions Locales, dont elles assurent le rayonnement et la visibilité auprès des jeunes, des entreprises et des partenaires.

Elles apportent une vision d'ensemble du réseau au plan régional et permettent l'échange entre structures en mutualisant les bonnes pratiques et les projets. Le contenu de leurs actions couvre l'ensemble des thématiques relevant du champ d'intervention des Missions Locales en matière d'emploi, d'orientation et de formation des jeunes, mais aussi de logement, de santé, de citoyenneté, de mobilité, et d'accès aux droits de manière générale.

Dans l'exercice de leurs missions, les ARML garantissent l'équité de traitement des Missions Locales sur leur territoire d'intervention afin qu'elles assurent la même qualité d'accompagnement et d'accès à l'autonomie auprès des jeunes.

Le référentiel de labellisation des Associations régionales des Missions Locales reprend leurs fonctions, en les déclinant autour de deux principes d'action : accompagner et soutenir le réseau des Missions Locales dans sa mission d'accompagnement des jeunes, consolider et optimiser le fonctionnement du réseau.

Elles accompagnent également les Missions Locales dans le suivi et l'évaluation de leurs activités et dans leur démarche d'amélioration continue, à partir de leur référentiel de labellisation.

1. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES MISSIONS LOCALES DANS LEUR MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

a. Appui au déploiement des politiques publiques et des projets de territoires

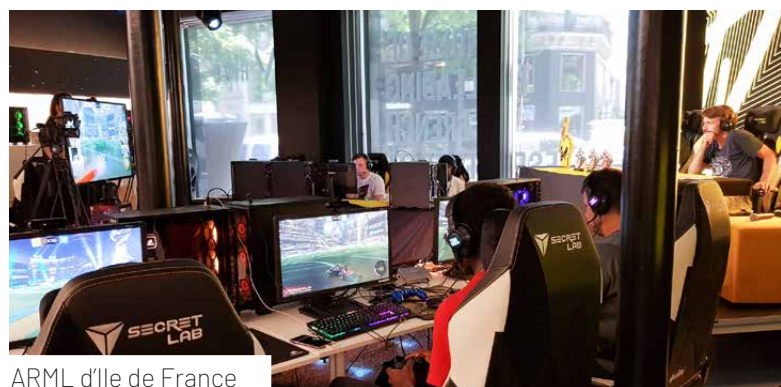
Les ARML sont fortement mobilisées pour appuyer leur réseau régional, dans le déploiement des politiques publiques et la réalisation des projets de territoire des Missions Locales dans un cadre régional. Afin d'accompagner les Missions Locales de leur territoire respectif dans le déploiement du Contrat d'Engagement jeune (CEJ), les **ARML du Centre Val de Loire et de la Corse** se sont associées avec « l'animation des équipes CEJ », composées des directions et des coordonnateurs.

Ce groupe de travail inter-régional permet d'échanger autour des actualités du CEJ, de présenter les outils existants, de transmettre les informations, d'échanger sur les pratiques et les problématiques rencontrées, d'élaborer des projets. Il contribue à l'organisation d'événements et à la création d'outils communs. Enfin, sont organisés des webinaires sur le déploiement du CEJ à destination des équipes des Missions Locales des deux régions.

Dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences « Intégration professionnelle des réfugiés », l'**ARML de Bretagne** a développé l'action « Melting Breizh » avec et pour son réseau régional, afin d'accompagner l'intégration de 600 jeunes Bretons bénéficiaires de la Protection Internationale entre 2021 et 2023. Trois modalités d'organisation des parcours sont proposées : le parcours de formation en apprentissage de trois années, couplé à un accompagnement individualisé, l'accompagnement spécifique pour traiter les freins périphériques et prendre en compte les particularités du public, le parcours « accès rapide à l'emploi » pour favoriser la rencontre des bénéficiaires avec des employeurs.

Le projet « Vigie Jeunesse » développé à la suite d'un hackathon organisé par l'**ARML Normandie** définit un

cadre commun aux 24 Missions Locales de Normandie, dans le cadre de l'appel à projet « Repérer et mobiliser des invisibles ». Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'« aller vers » autour d'un double objectif : repérer les publics « non-recourants » dits « invisibles » et de les remobiliser durablement de façon à garantir les suites de leurs parcours. Ce dispositif mobilisant de nombreux partenaires des territoires est décliné en plusieurs types d'action : les actions de repérage, les actions d'accrochage, les actions de communication et la place des jeunes, et enfin le réseau Vigie Jeunesse avec la création et l'animation d'une communauté de partenaires.



ARML d'Ile de France

L'**ARML de Nouvelle Aquitaine** a initié l'action « Double Regard » pour favoriser une meilleure connaissance réciproque des jeunes et des entreprises, avec la mobilisation des acteurs économiques par les Missions Locales dans leurs territoires. Elle permet aux jeunes et aux entreprises de partager leurs représentations, leurs besoins et leurs attentes et de déconstruire ensemble les stéréotypes respectifs. Cette initiative a été financée dans le cadre d'un appel à projets de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté relatif à la mise en œuvre de l'obligation de formation par la Région Nouvelle Aquitaine.

Les ARML ont également la responsabilité de développer et d'animer les partenariats avec les acteurs régionaux en lien avec la jeunesse.

L'**ARML de Bretagne** a accompagné le partenariat entre les Missions Locales (sur 12 sites) et l'association « Remise en jeu », dont les activités sont financées dans le cadre du PIC 100 % inclusion.



ARML de Nouvelle Aquitaine

Cette association concentre son activité sur la partie du projet liée aux activités de remobilisation par le sport (football...). Les Missions Locales assurent l'accompagnement global des bénéficiaires de ces activités en mettant à disposition un référent dédié à la coordination du réseau, en lien avec les animateurs de « Remise en jeu ». Elles organisent l'information, l'orientation, la sélection des jeunes et le suivi de leurs parcours avec la prise en compte des problématiques rencontrées, en lien avec les acteurs de chaque territoire. 120 jeunes sont concernés chaque année.

Dans le cadre de l'organisation de la « ML CUP », l'**ARML d'Ile de France** a mobilisé son réseau régional, en partenariat avec l'initiateur du projet, la Maison de l'emploi et de la formation Grand Paris Sud, nommé « Skill to Game ». Un tournoi régional « e-sport » a été organisé avec pour objectif de capter les jeunes différemment et de valoriser leurs compétences à travers un loisir qui leur plaît. Cette action régionale a également servi à communiquer non seulement sur les compétences développées par les jeunes dans l'e-sport, compétences transposables dans le monde de l'entreprise, mais également sur les Missions Locales.

Afin de proposer un accueil et un accompagnement adaptés à la situation des jeunes réfugiés, l'**ARML d'Occitanie** a initié le programme « Horizons Occitanie », avec 13 Missions Locales réparties sur 10 départements de la région. Grâce à des professionnels formés et documentés et à un travail inter-partenarial, ce dispositif régional permet de garantir à ses bénéficiaires un parcours sans rupture jusqu'à la formation professionnelle, l'emploi ou la création d'activité. Ce programme, financé dans

le cadre du PIC et par les collectivités dont la Région Occitanie, contribue à renforcer tant l'articulation et la coordination des acteurs au sein des dispositifs existants pour une plus grande efficacité de leurs actions, que le partenariat avec les acteurs économiques pour développer la formation et l'emploi des publics bénéficiaires.



ARML d'Occitanie

b. La professionnalisation continue du réseau

Une des fonctions originelles des ARML est d'assurer la professionnalisation continue du réseau des Missions Locales. Dans ce cadre, l'**ARML du Grand-Est** a été retenue comme organisme de formation par l'État et la branche professionnelle pour assurer le « déploiement de la formation des conseiller(e)s des Missions Locales aux différents dispositifs d'accompagnement intensif des jeunes », la Garantie Jeunes puis le CEJ. Elle assure



ARML du Grand-Est

également l'objectif complémentaire de création, de formation et d'animation d'un réseau de formateurs démultiplicateurs pour assurer le développement de cette formation au sein du réseau des Missions Locales. En 2022, ce sont près de 40 formateurs démultiplicateurs issus du réseau (professionnels salariés de Missions Locales, des ARML ou de l'UNML) qui sont mis à disposition par leurs structures pour former leurs collègues de l'ensemble des Missions Locales (434) sur tout le territoire national, métropolitain et ultramarin.

Avec le dispositif « ARIA », l'**ARML d'Ile de France** a initié la création de deux parcours de formations destinés aux professionnels des Missions Locales sous forme de courtes capsules vidéo portées par des experts de l'autisme et dont le contenu a été entièrement validé par la Délégation interministérielle à l'autisme. Ces deux parcours sont organisés en trois modules : repérage, accompagnement et insertion. Ils sont ponctués de quiz et leurs durées sont variables, en présentiel ou en distanciel. Le déploiement de cette formation sur le

plan national (173 Missions Locales) s'est réalisé avec la contribution active de l'UNML et des autres ARML.

L'ARML d'Ile de France a également initié une formation pour, par et avec les référents handicap dénommée « Ma référence handicap en Mission Locale ». L'objectif pédagogique de cette action est de rendre opérationnel rapidement les nouveaux référents handicap par un programme de formation sur mesure correspondant à leurs métiers et suivant une méthodologie spécifique afin de renforcer leurs compétences et d'enrichir leur pratique. 10 ARML ont été associées à ce projet, avec la participation de 80 conseillers, référents handicap au sein de leur structure.



ARDML DE SUD-PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

La professionnalisation des salariés des Missions Locales passe également par le développement d'une veille informative et opérationnelle comme l'a produite l'ARML du Centre Val de Loire, lors des « Rendez-vous » de l'ARML. Elle a initié des webinaires à destination de l'ensemble des conseillers des 20 Missions Locales de son territoire, afin qu'ils puissent toujours être en veille sur les outils/services/actions des partenaires de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de la santé, de la mobilité, de la culture, du numérique. Environ 4 à 5 webinaires sont programmés par mois.

Dans le cadre de « L'Engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations », l'ARDML de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a développé la formation des professionnels autour de deux thèmes : « Comprendre les enjeux de lutte contre les discriminations » et « Objectiver les critères de recrutements ». Son objectif est de développer et d'internaliser des compétences d'animation d'ateliers à l'attention des jeunes dans les Missions Locales dédiées à la lutte contre les discriminations. Cette formation revêt une approche globale cohérente, mobilisant autant les professionnels des Missions Locales, les jeunes accompagnés que les entreprises partenaires. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet lancé au titre du FEJ. Cette action a débouché à la signature de la charte « Un engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations », signée par l'UNML avec le Défenseur des droits. 370 professionnels et 292 représentants d'entreprises ont participé à la formation « Objectiver les critères de recrutement » et 392 jeunes aux « Ateliers de lutte contre les discriminations ».

c. Développer l'observation

Afin d'assurer sa fonction d'observatoire de la situation des jeunes pour orienter l'action publique, l'ARML de Nouvelle Aquitaine a mobilisé les compétences de CAP Métiers pour la réalisation de trois études. L'étude comparative du décrochage scolaire avant et après le déploiement de la loi « Obligation de formation » a pour objectif de produire un premier bilan de l'impact quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre de cette loi en région Nouvelle Aquitaine.

L'étude sur l'accès aux métiers en tensions va permettre de mesurer l'accès différencié à l'emploi des jeunes accompagnés, selon que leur domaine de formation, initial ou acquis, est en lien avec des métiers en tension. La troisième étude fait une analyse comparative des profils des jeunes entrés en Contrat d'Engagement jeune (CEJ) avec les jeunes entrés en Garantie Jeunes, afin d'analyser le volume et le profil des jeunes suivis par les Missions Locales et bénéficiaires du CEJ en Nouvelle Aquitaine.

d. Soutenir le réseau dans le développement de l'innovation au service des jeunes

La sensibilisation des jeunes Bretonnes et Bretons à la précarité menstruelle est un enjeu majeur pour les Missions Locales qui se donnent pour objectif de permettre à leur public cible d'avoir un accès libre et anonyme à des protections périodiques de qualité (biologiques, éthiques et locales) et de leur proposer simultanément un accompagnement dédié. Afin de

permettre à toute jeune femme qui le souhaite d'avoir accès à des protections hygiéniques, gratuites et de qualité, l'ARML de Bretagne a développé une action de « Lutte contre la précarité menstruelle » en mettant en place des distributeurs dans 10 Missions Locales participantes et en proposant une offre variée de protections jetables ou réutilisables. Cette initiative,

financée par la DREETS, a permis également de sensibiliser les professionnels des Missions Locales sur le sujet des règles et de la précarité menstruelle afin d'en être des relais de l'information des jeunes.



ARML de Bretagne

Afin de permettre l'accès aux soins à tous les jeunes, l'ARML Grand-Est a initié la « Garantie santé » et la « Banque de ressources AD2S ». La Garantie santé portée par l'Association accès droits santé solidarité (AD2S), partenaire du réseau, propose aux jeunes d'accéder à une offre de mutuelle santé complémentaire à un coût négocié ou d'économiser sur leur budget s'ils ont déjà signé un contrat. Cette action est combinée à une banque de ressources « Accès aux droits » à destination des professionnels de l'accompagnement des jeunes, qui leur propose également de participer à des webinaires d'information et d'échanges de pratiques organisés par l'ARML avec AD2S.

Afin que les jeunes puissent découvrir des métiers sous forme numérique et gamifiée, l'ARDML Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé le « ML Game Show » qui est le plus gros événement « emploi e-sport » sur le territoire national. Il utilise l'ingénierie du prétexte pour capter les jeunes en se servant du sport électronique comme point d'entrée. Cette action est organisée en parties : un forum emploi où les entreprises doivent pouvoir présenter leurs métiers sous forme 2.0 et une journée offline de la DIV2 LFL dont l'accès est gratuit pour le public, les jeunes retirant leur billet auprès de leur Mission Locale. Le ML Game Show financé par la métropole et l'État dans le cadre du PIC Maraudes numériques a été nommé aux trophées e-sport de l'année (3^e place) à la Paris Game Week.

2. CONSOLIDER ET OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Les ARML ont comme autre fonction essentielle le développement des outils communs du réseau et l'appui technique à leur réseau régional. Elles ont aussi la responsabilité d'optimiser le

fonctionnement du réseau et de développer la mutualisation entre les structures, au plan régional voire national.

a. Développement des outils communs et appui technique aux Missions Locales

Afin d'appuyer son réseau régional, l'ARML d'Île-de-France a initié « Odyssee-DPO », le programme d'accompagnement à la conformité et au respect du droit à la protection des données personnelles, en application du RGPD. L'objectif de cette initiative régionale est de renforcer la sécurité juridique et les dispositifs permettant aux Missions Locales de faire respecter le droit fondamental de chacun à la protection de ses données personnelles, que ce soient les publics accompagnés, les salariés ou les partenaires. Ce programme original d'accompagnement, de suivi et de mise à niveau permanent contribue également à faire face à une cyber malveillance pouvant se procurer par tout moyen des données personnelles. Le déploiement

des procédures de conformité au RGPD adaptées aux spécificités de l'écosystème des Missions Locales a permis aux structures engagées d'acquiescer cette indispensable culture de la gestion des risques. Le dispositif déployé au plan national permet désormais à plus de 200 structures de partager leurs expériences et réalisations au sein d'un commun numérique réunissant plus de 1 000 utilisateurs. La plateforme Odyssee a été identifiée par le Service public du numérique comme l'un des succès français de déploiement et d'animation en décernant à l'ARML Île-de-France le prix de la meilleure « digital workplace » en 2022. Avec le souci de faciliter et d'alléger la gestion administrative des inscriptions aux actions formations



ARML d'Ile de France

dans le cadre du Plan régional de formation (PRF), l'ARML de Nouvelle Aquitaine a créé et mis à disposition de son réseau de 43 Missions Locales un « outil de gestion FORMILO ». La gestion des inscriptions a été informatisée avec cet outil qui permet à chaque Mission Locale d'inscrire ses salariés, d'annuler ou de modifier les participants à une action de formation et d'éditer un récapitulatif des inscriptions. Cet outil donne donc une lisibilité aux Missions Locales sur les salariés formés dans l'année puisqu'elles peuvent consulter l'historique des salariés ayant participé à une formation.

Par ailleurs, l'export permet à l'ARML d'établir le bilan annuel des formations organisées dans le cadre du PRF.

Afin de centraliser les ressources utiles dans un espace collaboratif et de partager avec l'ensemble du réseau les ateliers collectifs existants concernant l'accompagnement dans le cadre du Contrat d'Engagement jeune, l'ARML de Bourgogne Franche-Comté a mis en place la « MiLo'thèque ». Cette boîte à outils a été construite par les membres de la « Task force CEJ » et grâce aux contributions des professionnels des Missions Locales. C'est un espace collaboratif et évolutif, sur lequel les professionnels peuvent partager à tout moment leurs outils et les mettre à disposition du réseau régional. Différents documents sur le CEJ et d'autres supports informatiques sur les dispositifs existants en Missions Locales sont traduits en 5 langues, dont l'arabe, l'anglais, le pashto, le dari, le tigrinya.

Avec la « Mission médiation santé », l'ARML de Nouvelle Aquitaine a accompagné la création et le déploiement des « Points santé » au sein des 43 Missions Locales de la région. Un Point santé est une structuration de l'offre de service santé d'une Mission Locale, qui respecte des principes afin de garantir un socle de services communs minimum à chaque jeune accompagné. Les Points santé déploient entre autres un espace d'information, d'accueil, d'écoute individualisée, de conseil et des actions collectives de prévention. Dans ce cadre, l'ARML anime le réseau des référents santé en Mission Locale, outille le réseau, communique sur l'existence, le fonctionnement et l'offre de service des Points santé et enfin développe, anime, évalue des partenariats régionaux au service des Points santé en fonction des priorités de l'ARS.

b. Optimiser le fonctionnement du réseau et développer la mutualisation

Pour assurer la mutualisation de services en ligne et l'accompagnement de la montée en compétences des Missions Locales, l'ARML de Bourgogne Franche-Comté a développé les « services numériques régionaux », action financée par la DREETS et la Région. Cette action de mutualisation se décline en trois services : un site web portail régional avec sites web « intégrés » pour les Missions Locales (missionslocales-bfc.fr), une plateforme « Office 365 » mutualisée avec un nom de domaine unique pour les 26 Missions Locales (milobfc.fr) et enfin la fourniture et mise en service de liaisons d'accès à internet. Les 26 Missions Locales disposent de liaisons d'accès à l'internet connectant 70 sites, avec la possibilité de souscrire directement à tarifs négociés des services complémentaires, évolués, évolutifs, fiables et sécurisés.

de métier des Missions Locales. D'autre part, elle a accompagné le partage et la modélisation des pratiques réussies, testées et validées, potentiellement adaptables et transférables aux Missions Locales au travers de trois axes (accueil, accompagnement et parcours numérique). Enfin, elle a conçu « MilOrizons », un outil de valorisation de la performance des Missions Locales basé sur l'autonomie des jeunes permettant de mesurer l'évolution du parcours des jeunes au sein de la Mission Locale par le prisme des 7 domaines de l'accompagnement du cadre commun de référence des Missions Locales.

Avec la mise en œuvre de la démarche « ML21 », l'ARML de Normandie a engagé et animé 3 chantiers de mutualisation avec son réseau régional, avec le soutien de la Fondation Alpha Omega. D'une part, elle a favorisé la mutualisation des ressources avec la recherche de l'optimisation des ressources financières pour les rediriger vers le cœur

À l'initiative de l'ARML Grand-Est, un site ressources a été mis en place pendant la période de confinement en 2020, à destination de l'ensemble du réseau des Missions Locales de la région, afin de répondre à la demande des conseillers qui souhaitaient des ressources pour accompagner les jeunes à distance. Ce site a ensuite été déployé au niveau national avec le soutien de l'UNML. Un nouveau site internet « ML super agent » a été développé. Il répertorie des ressources pour les jeunes et pour les conseillers.

La structuration du réseau des Missions Locales (2019-2021)*

1. L'ANCRAGE TERRITORIAL DES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales constituent l'unique service public territorial de proximité pour l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes.

Le réseau national assure le maillage complet du territoire national, métropolitain et ultramarin, avec :

	Nombre Missions Locales	Nombre de communes	Nombre de sites <small>dont</small>	Antennes	Permanences ou relais
Total	432	38 539	6 828	1 240	5 154
Auvergne-Rhône-Alpes	61	4 376	671	94	516
Bourgogne-Franche-Comté	26	4 039	295	55	214
Bretagne	17	1 332	393	45	331
Centre-Val de Loire	20	1 904	364	30	313
Corse	4	366	110	17	89
Grand-Est	43	5 622	568	90	435
Guadeloupe	1	32	31	8	22
Guyane	1	22	29	17	11
Hauts-de-France	42	3 957	902	183	676
Île-de-France	68	1 310	548	156	324
La Réunion	4	24	66	33	29
Martinique	3	34	61	30	28
Mayotte	1	17	36	6	29
Normandie	24	3 478	477	73	380
Nouvelle-Aquitaine	43	4 723	894	112	739
Occitanie	26	4 654	621	110	485
Pays de la Loire	20	1 626	350	83	247
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28	1 023	412	98	286

* Les données présentées dans cette partie du bilan d'activité sont issues d'une analyse des informations enregistrées par les Missions Locales et les ARML sur leurs ressources humaines et leurs financements, à partir du logiciel Icare, dont le traitement a été réalisé par le Bureau Métier. Pour les Missions Locales, ces données sont comparées sur 3 ans (2019-2021).

Le nombre des lieux de contact avec les jeunes est en augmentation depuis 2019, avec 201 sites supplémentaires (+3%). Le territoire national est couvert en totalité (98%), chaque lieu de rencontre avec les jeunes est à proximité en moyenne de 5 à 6 communes.

Dix Missions Locales sont également présentes dans 5 territoires d'outre-mer : La Réunion (4), La Martinique (3), Mayotte (1), Guadeloupe (1) et Guyane (1). Leurs 219 sites couvrent les 129 communes ultramarines concernées.

2. LES EMPLOIS REPÈRES ET LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La classification conventionnelle des « emplois repères » des salariés de la branche professionnelle des Missions Locales a été réactualisée, à la suite de la signature de l'avenant n°65 de la convention collective, en juin 2019, par les partenaires sociaux. Cette classification conventionnelle est composée de 5 familles de métiers et de 14 emplois repères.

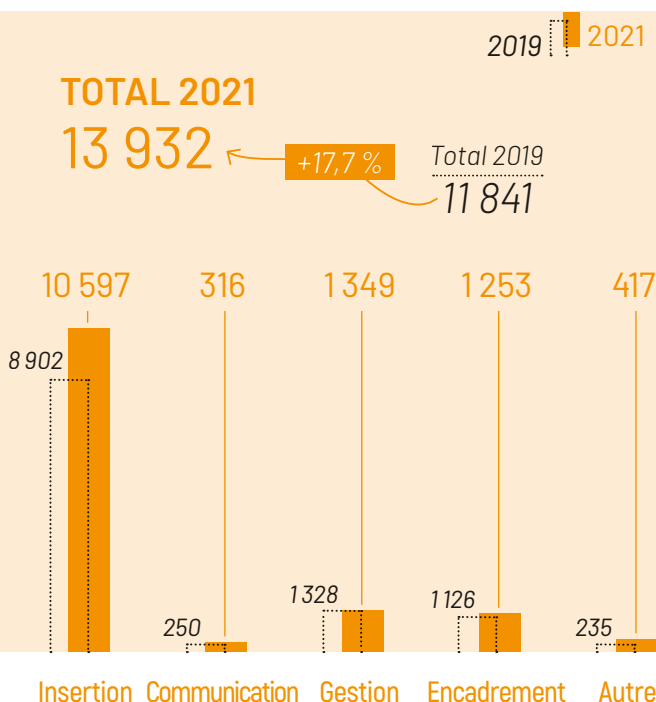
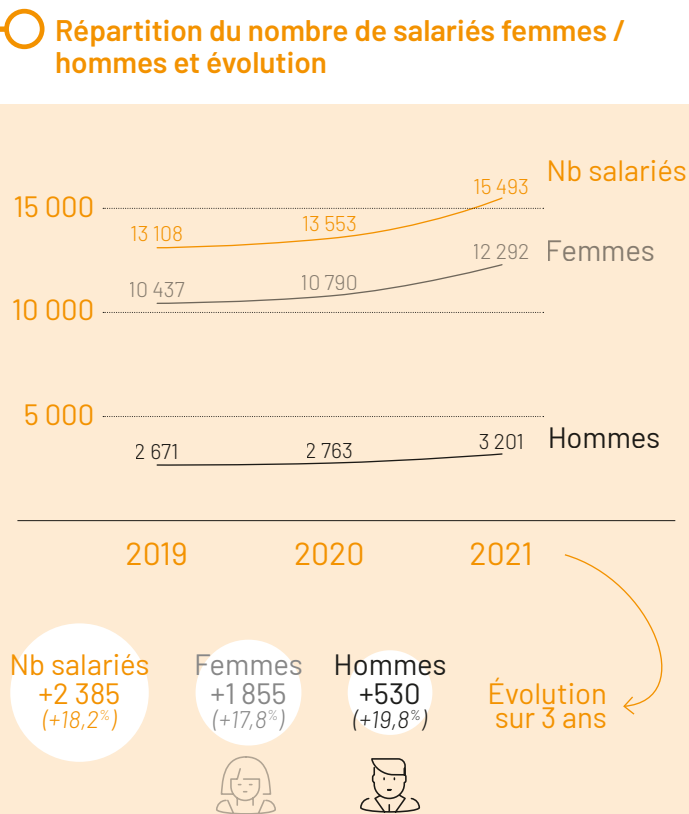
Les Missions Locales emploient, en 2021, 15 402 personnes dont 302 sont mises à leur disposition, représentant au total 14 122 ETP. Leur nombre est en augmentation de 19 % sur 3 ans, notamment avec l'évolution du nombre des conseillers recrutés à la suite de l'augmentation des moyens pour assurer, en 2021, le doublement du nombre des jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Cette augmentation concerne un peu plus les hommes (+19,8%) que les femmes (+17,8%), qui sont très majoritairement représentées au sein du réseau (79% en 2021).

Les conseillers sont les personnels les plus nombreux (8 495 ETP). Sur 3 ans, leur nombre est en augmentation de 18,9% (+1 352 ETP). Viennent ensuite les professionnels de gestion (1 349 ETP) en faible augmentation (+1,6%) et les personnels assurant les fonctions d'encadrement (1 252 ETP).

Le nombre des autres salariés connaît la plus forte augmentation (+77,4%) correspondant aux recrutements de salariés sur des emplois hors classification conventionnelle, notamment pour l'accompagnement des jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes (éducateurs, psychologues, etc.)

Répartition du nombre de salariés par emplois repères



En 2021, les professionnels des « métiers de l'insertion » (10 597 ETP) représentent plus de trois quarts (76,1%) des personnels des Missions Locales, contribuant à l'accompagnement des parcours des jeunes. Leur nombre augmente de 19% en 3 ans (+1 695 ETP).

3. L'ÉVOLUTION DES FINANCEMENTS (2019/2021)

Constituant l'unique service public territorial et partenarial de l'insertion des jeunes, les Missions Locales sont intégratrices et démultiplicatrices des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales. À ce titre, elles bénéficient d'une multiplicité de financements de différents acteurs publics ou privés, qui contribuent au développement de leur offre de service auprès des jeunes et des entreprises dans les territoires.

Elles sont financées sous le régime des subventions versées par l'État et par les collectivités territoriales selon leurs compétences : communes, communautés de communes, Départements et Régions. Elles perçoivent également des contributions financières de différents organismes publics dont Pôle emploi ou les Agences régionales de santé.

En 2021, les Missions Locales ont mobilisé des financements totaux à hauteur de 910,8 millions d'euros, dont 699,8 millions au titre des activités principales et 211 millions pour la conduite d'activités spécifiques.

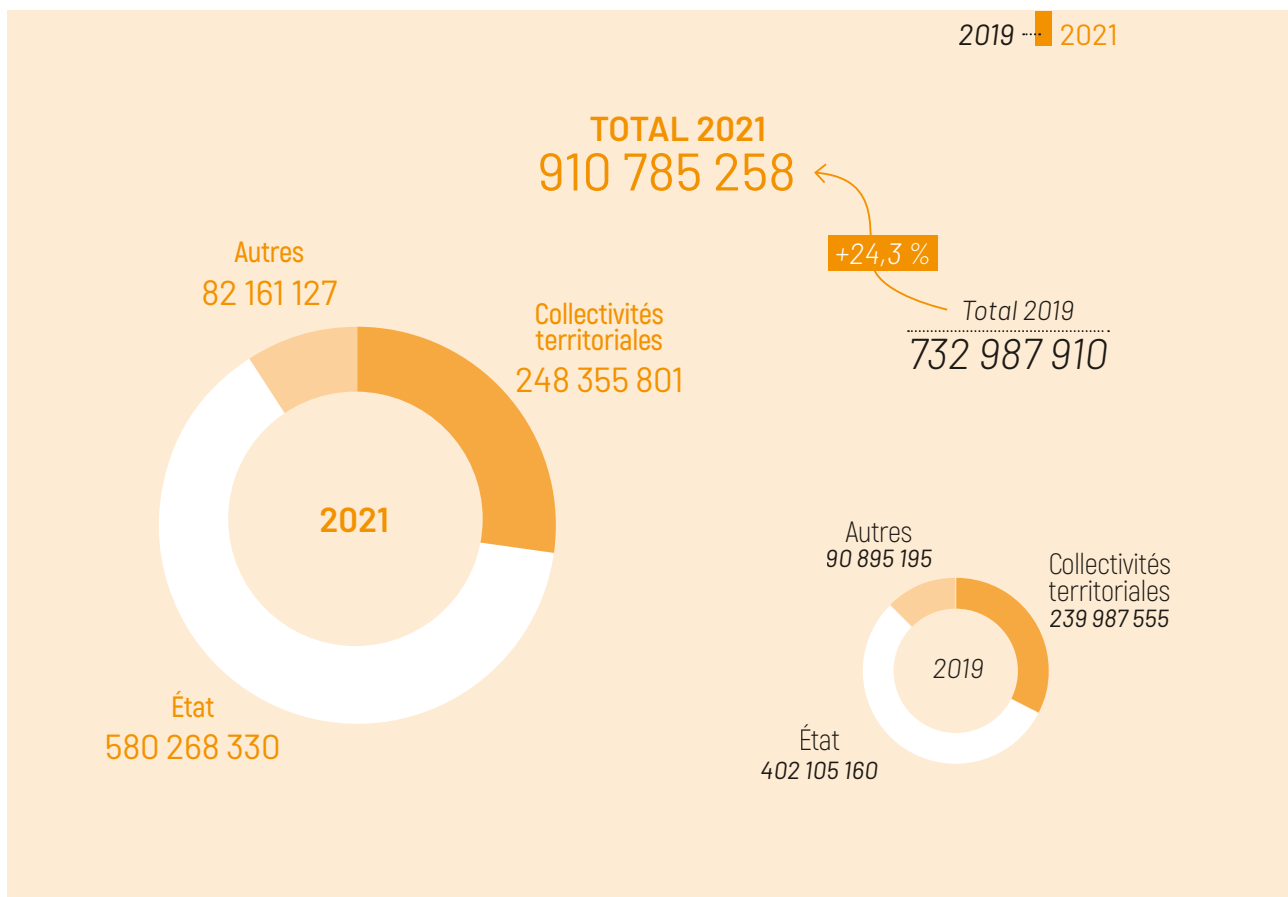
Ces ressources totales sont en augmentation de 24,3 % sur 3 ans. Cette évolution concerne tant les activités principales (+ 117 millions soit +20,2 %) que les activités spécifiques (+ 60 millions d'€ soit +40,1 %).

En 2021, les financements se répartissent ainsi pour la totalité des ressources : État à hauteur de 63,7 %, collectivités territoriales à 27,3 % et les autres financements à hauteur de 9 %.

La part des financements de l'État est en augmentation de 44,3 % sur 3 ans (+178 millions d'€), notamment avec le doublement des objectifs d'accompagnement des jeunes en Garantie Jeunes en 2021. La contribution des collectivités territoriales augmente quant à elle de 3,5 % sur la même période (+8 millions).

Les autres financements sont en diminution de 9,6 %, notamment le FSE (-37,1 %) avec la fin de la programmation en cours des actions pour l'inclusion des jeunes NEET.

Répartition des finances et évolution (en euros)



a. Les financements structurels pour les activités principales

En 2021, les subventions pour le fonctionnement structurel des Missions Locales s'élèvent à 76,8 % de la totalité des ressources qu'elles ont perçues, en augmentation de 20 % sur 3 ans, notamment la part de l'État (+33,5 %). Les subventions des collectivités territoriales (communes ou leurs groupements, Régions, Départements) sont stables sur 3 ans et leurs financements (174,5 millions d'euros) s'élèvent à hauteur de 24,9 % de la totalité des financements structurels.

L'État reste le principal contributeur au budget structurel des Missions Locales à hauteur de 67,9 %. Les financements des activités principales des Missions Locales par l'État (ministère du Travail) s'inscrivent dans le cadre d'une

instruction de la DGEFP du 17 mai 2018 relative à la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie Jeunes, complétée par une instruction du 16 mai 2019 relative à la stratégie pluriannuelle de performance des Missions Locales pour les périodes 2019/2022.

Le mode de financement par le ministère du Travail, est défini par une convention pluriannuelle d'objectifs, signée entre la présidence de la Mission Locale et le représentant de l'État (DDETS). Elle définit les attentes de l'État dans la mise en œuvre des dispositifs publics d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, notamment le PACEA et la Garantie Jeunes.

b. Les financements pour les activités spécifiques

Les financements des activités spécifiques des Missions Locales, nécessaires au développement de leur offre de service aux jeunes et aux entreprises, s'élèvent en 2021 à 105 millions d'euros. Ils sont également en forte évolution sur 3 ans, à hauteur de 40 %, notamment avec le doublement des subventions contractualisées avec l'État pour accompagner 200 000 jeunes dans le cadre de la Garantie Jeunes en 2021, contre 100 000 en 2019 et 2020.

Les subventions des collectivités territoriales sont aussi en augmentation de 13,5 % (+8,8 millions) sur 3 ans, pour le financement des activités spécifiques des Missions Locales dans le cadre de projets qu'elles portent pour contribuer à favoriser l'insertion des jeunes.

D'autres ministères participent au financement des Missions Locales pour développer les activités spécifiques (16,8 millions d'euros), notamment les ministères :

- de la Cohésion des territoires dans le cadre de la politique de la ville, à hauteur de 7,4 millions (+42,2 %);
- de la Justice, pour l'accompagnement des jeunes sous mains de justice à 3,2 millions (+117 %);
- des Solidarités et de la Santé, à hauteur de 3,8 millions (+78,3 %) pour les actions nécessaires à l'accès des jeunes à la santé ;
- de l'Intérieur, pour la prévention de la radicalisation à 1,2 million (+31,3 %).

Elles sont également financées en application de l'accord-cadre du partenariat renforcé avec Pôle emploi (49,1 millions d'euros), d'une part, et par le Fonds social européen (17 millions d'euros), d'autre part, pour la mise en œuvre des dispositifs prévus pour l'emploi et l'inclusion des jeunes NEET.



Les moyens humains et financiers des ARML (2020/2021)*

1. LES COMPÉTENCES AU SERVICE DES MISSIONS LOCALES EN RÉGION

Les Associations régionales des Missions Locales comme les Missions Locales ont l'autonomie de gestion et de décision. Elles disposent d'un budget de fonctionnement en propre qui leur permet de mobiliser les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, avec notamment le recrutement du personnel technique chargé de mettre en place le programme régional d'animation.

Les 14 ARML emploient, en 2021, 118 salariés (110 ETP), soit une moyenne de 8 ETP par structure d'animation

régionale. Leur nombre est stable sur deux ans. Les femmes représentent 69 % des personnels.

Les salariés sont plutôt recrutés sur l'emploi repère de chargé de projet (45 %), auxquels s'ajoutent les chargés de mission (11 %), qui assurent les fonctions techniques d'accompagnement de soutien à leur réseau régional dans la mise en œuvre des dispositifs d'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes. Les emplois d'encadrement, de gestion et de communication complètent les compétences des ARML, au service des Missions Locales.

2. LES FINANCEMENTS MOBILISÉS

Le budget global des ARML s'est élevé à plus de 18,8 millions d'euros en 2021, contre 15,5 millions en 2020.

71,9 % de ces financements sont apportés par l'État (+25,1 %), d'une part, et 18,8 % par les collectivités territoriales, notamment les Régions (+10,1 %), d'autre part. Les autres financements (9,3 %) sont apportés par les fonds européens et les organismes publics ou privés contribuant à développer les actions des ARML au service de leur réseau régional.

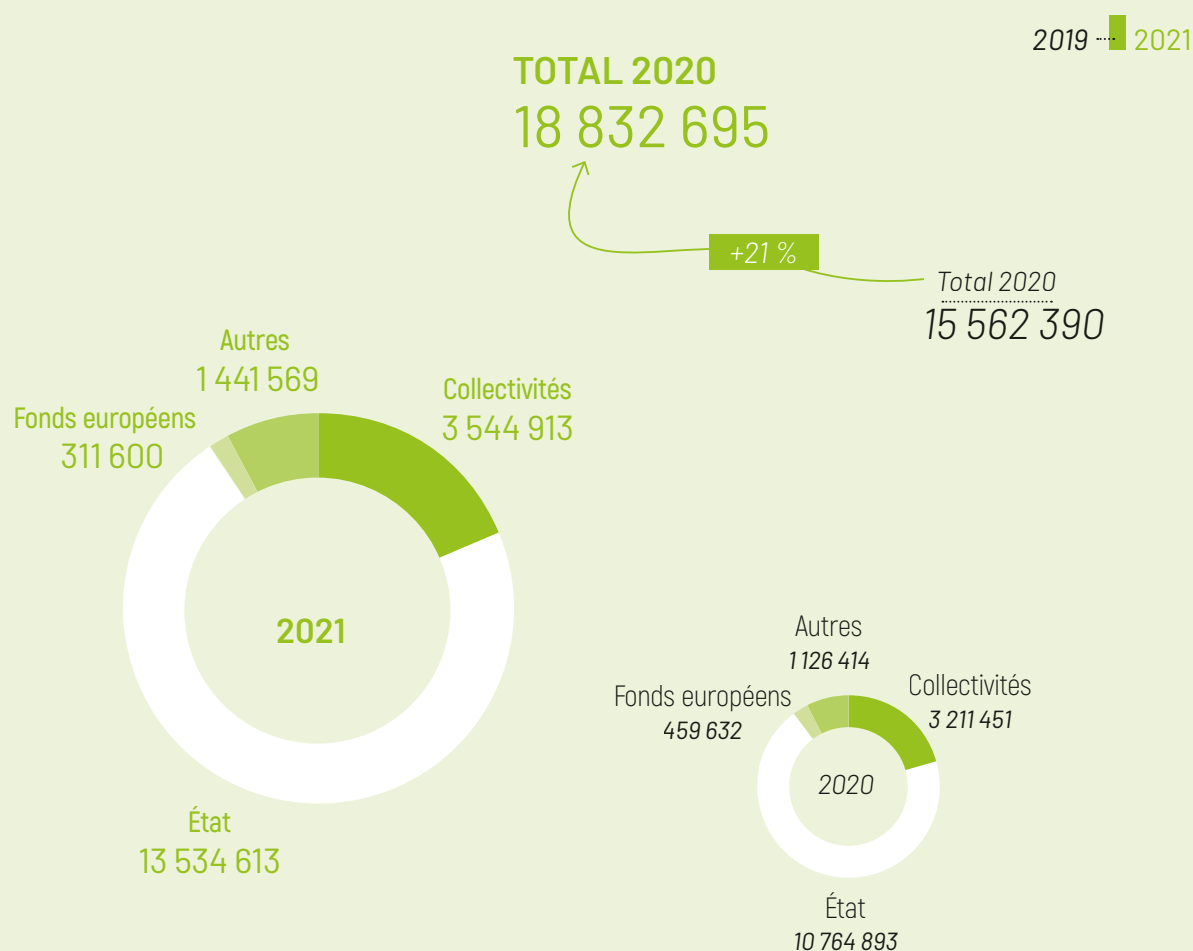
Les financements de l'État sont apportés majoritairement par le ministère du Travail (91 %), aux côtés des ministères de la Cohésion sociale, des Solidarités et celui des Sports.

Les financements des activités principales par le ministère du Travail s'inscrivent dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée par la présidence de l'ARML avec le représentant de l'État.

Ces financements structurels représentent un peu plus de la moitié (53 %) des financements de ce ministère dont les autres subventions (47 %) sont conjoncturelles, notamment liées à des appels à projets dans le cadre des PIC.

* Les données présentées dans cette partie du bilan d'activité sont issues d'une analyse des informations enregistrées par les ARML sur leurs ressources humaines et leurs financements, à partir du logiciel Icare, dont le traitement a été réalisé par le Bureau Métier sur 2 ans (2020-2021).

Comme le présente le graphique ci-dessous, les financements sont en augmentation de 21 % sur 2 ans, avec une contribution plus importante de l'État (+25,7 %), des collectivités (+10,4 %) et des autres organismes publics ou privés. Les financements du FSE diminuent de près d'un tiers, avec la fin du programme d'inclusion des jeunes NEET.



Les financements conjoncturels des activités spécifiques des ARML sur projet (10,3 millions) représentent la majorité de leurs subventions perçues en 2021 (54,5 %). Elles sont en augmentation de 29 % sur un an, notamment celles versées par l'État (+36,3 %) et celles des organismes publics régionaux, les ARS par exemple, dans le cadre d'appels à projets.



Rédaction : **Serge Kroichvili**
Conception graphique et mise en page : **Damien Cazeils**
Impression : **Le Révérend**
Photographies : couverture, pages 3, 23, 24, 27, 28, 33, 48 : **Anouk Desury**
Autres photos : **DR**

